

RAPPORT

Accra,
Ghana,
18-21 février
2004

Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique

Quatorzième session



SESSIONS PRECEDENTES DE LA COMMISSION

1 ^{ère} session	Ibadan, Nigeria	31 octobre-7 novembre 1960
2 ^{ème} session	Lomé, Togo	20-25 janvier 1969
3 ^{ème} session	Nairobi, Kenya	7-12 février 1972
4 ^{ème} session	Bangui, République Centrafricaine	22-27 mars 1976
5 ^{ème} session	Accra, Ghana	24-28 avril 1978
6 ^{ème} session	Arusha, Tanzanie	12-16 septembre 1983
7 ^{ème} session	Bamako, Mali	20-24 janvier 1986
8 ^{ème} session	Blantyre, Malawi	1-3 mai 1989
9 ^{ème} session	Kigali, Rwanda	10-14 août 1992
10 ^{ème} session	Sanbonani, Afrique du Sud	27 novembre-1er décembre 1995
11 ^{ème} session	Dakar, Sénégal	14-17 avril 1998
12 ^{ème} session	Lusaka, Zambie	27-30 mars 2000
13 ^{ème} session	Libreville, Gabon	25-29 mars 2002

FO:AFWC/2004/REP

RAPPORT

de la

QUATORZIÈME SESSION

de la

COMMISSION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE POUR L'AFRIQUE

**Accra, Ghana
18-21 février 2004**

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
Rome, 2004**

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS	iii-vi
Paragraphes	
INTRODUCTION	1-5
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	6
ÉLECTION DU BUREAU	7
SITUATION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE DANS LA RÉGION: POINTS SPÉCIFIQUES SOULIGNÉS PAR L'ÉTUDE PROSPECTIVE DU SECTEUR FORESTIER EN AFRIQUE (FOSA)	8-12
EXAMEN DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME ORDINAIRE ET DU PROGRAMME DE TERRAIN DE LA FAO, Y COMPRIS LE SUIVI DES REQUÊTES ET DES RECOMMANDATIONS DE LA TREIZIÈME SESSION DE LA COMMISSION	13-18
RAPPORT DE LA QUINZIÈME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'AMÉNAGEMENT DE LA FAUNE SAUVAGE ET DES AIRES PROTÉGÉES (Accra, 16-18 February 2004)	19-21
LA COOPÉRATION FORESTIÈRE RÉGIONALE ET SOUS-RÉGIONALE, INCLUANT LE COMMERCE DES PRODUITS FORESTIERS	22-27
Note d'information sur la coopération régionale pour les questions liées aux incendies de forêt	28-30
Rapport de l'Atelier régional FAO sur la mise en œuvre des propositions d'action du GIF/FIF en Afrique	31-36
LES FORÊTS ET L'EAU EN AFRIQUE, LEURS LIENS AVEC LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ	37-41
SÉMINAIRE EN COURS DE SESSION: LA PLACE DES FORÊTS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU NEPAD	42-49
QUESTIONS CLÉS DÉCOULANT DES RÉUNIONS PARALLÈLES ET DES RÉUNIONS SATELLITES	50-73
Réunion parallèle 1: Recherche et formation forestières en Afrique: Défis et opportunités	51-53
Réunion parallèle 2: Code régional de pratique pour la réduction de l'impact de l'exploitation forestière en Afrique centrale et de l'Ouest	54-59
Réunion parallèle 3: Stratégie de plateforme pour le soutien de la FAO aux forêts du Bassin du Congo	60-62

	Paragraphes
Réunion parallèle 4: Session d'information et d'échange sur les Programmes forestiers nationaux (PFN) en Afrique	63-67
Réunion satellite 1: Questions commerciales auxquelles est confronté le secteur forestier africain	68-70
Réunion satellite 2: Leçons apprises des expériences sur l'aménagement durable des forêts en Afrique	71-73
QUESTIONS RÉGIONALES IDENTIFIÉES PAR LA COMMISSION À PORTER À L'ATTENTION DU COMITÉ DES FORÊTS	74
AUTRES POINTS	75-77
DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION	78
ADOPTION DU RAPPORT	79
	Pages
ANNEXES:	
A – Ordre du jour.....	15
B – Liste des participants	16
C – Liste des documents	33
D – Liste des rapports nationaux mis à la disposition de la Commission	34
E – Rapport de l'Atelier régional FAO sur la mise en œuvre des propositions d'action du GIF/FIF en Afrique	35

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

SITUATION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE DANS LA RÉGION: POINTS SPÉCIFIQUES SOULIGNÉS PAR L'ÉTUDE PROSPECTIVE DU SECTEUR FORESTIER EN AFRIQUE (FOSA)

1. La Commission a reconnu les avantages que procurent la tendance à la décentralisation, la participation communautaire et la production et le commerce non structurés, et elle a recommandé que des politiques et actions appropriées soient adoptées pour redynamiser les administrations forestières de façon qu'elles puissent jouer leur rôle essentiel de supervision et de régulation (par. 9).
2. Le double rôle des forêts et des arbres en tant que ressources écologiques, sociales et économiques a également été noté. Les participants ont donc recommandé que ces fonctions soient prises en compte et ils ont demandé à la FAO, au Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR), au Centre international pour la recherche en agroforesterie (CIRAF), à l'Organisation africaine du bois (AOB) et à l'Académie africaine des sciences (AAS) à travers le Réseau africain de recherches forestières (AFORNET), d'élaborer des méthodologies et des études de cas pour évaluation et pour habilitation des services économiques et environnementaux des forêts dans le contexte africain (par. 10).
3. Étant donné l'importance du secteur non structuré dans les économies nationales de la plupart des pays africains, la Commission a recommandé que les politiques des gouvernements fournissent un environnement propice à son amélioration (par. 11).
4. La Commission a accueilli avec plaisir la présence, parmi les délégués, d'un certain nombre de forestiers africains de sexe féminin, ainsi que celle du Réseau des femmes africaines pour le développement durable (REFADD). Elle a recommandé à la FAO et à d'autres organisations internationales d'aider les pays à renforcer la place et le rôle des femmes dans le secteur forestier de la région (par. 12).

EXAMEN DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME ORDINAIRE ET DU PROGRAMME DE TERRAIN DE LA FAO, Y COMPRIS LE SUIVI DES REQUÊTES ET DES RECOMMANDATIONS DE LA TREIZIÈME SESSION DE LA COMMISSION

5. La Commission a reconnu l'importance particulière des forêts et des ressources forestières dans les pays d'Afrique à faible couvert forestier, dont la plupart sont également des pays à faible revenu et à déficit vivrier. Il a donc été recommandé aux gouvernements des pays à faible couvert forestier de renforcer, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de la FAO, le Secrétariat du Processus de Téhéran et de favoriser une participation active de ses États membres (par. 17).
6. La Commission a recommandé que la stratégie et les ressources pouvant servir à augmenter la qualité, la pertinence et les ressources destinées à la formation et à l'enseignement forestiers soient développées et mises en œuvre aux niveaux national, sous-régional et régional (par. 18).

RAPPORT DE LA QUINZIÈME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'AMÉNAGEMENT DE LA FAUNE SAUVAGE ET DES AIRES PROTÉGÉES

7. La Commission a approuvé le rapport du Groupe de travail sur l'aménagement de la faune sauvage et des aires protégées, notamment les recommandations (par. 21) :

- i) demandant à la FAO d'aider les pays concernés à élaborer des stratégies et des approches communes pour résoudre de manière plus efficace les problèmes posés par les mouvements transfrontières de la faune sauvage;
- ii) demandant à la FAO et à d'autres institutions pertinentes de continuer à appuyer les efforts déployés afin d'élever des animaux sauvages, comme source de nourriture;
- iii) demandant à la FAO et à d'autres organisations internationales et bilatérales pertinentes d'appuyer la coopération technique entre pays en développement pour ce qui concerne la gestion de la faune sauvage et des aires protégées;
- iv) demandant à la FAO et à d'autres partenaires d'aider à résoudre les conflits entre les populations humaines et la faune sauvage et de faire de cette question le thème du prochain séminaire en cours de session ;
- v) demandant à la FAO de prendre les mesures appropriées pour mettre effectivement en œuvre la requête de longue date faite par la Commission concernant l'établissement d'un poste de Fonctionnaire chargé de la faune sauvage au Bureau régional pour l'Afrique.

LA COOPÉRATION FORESTIÈRE RÉGIONALE ET SOUS-RÉGIONALE, INCLUANT LE COMMERCE DES PRODUITS FORESTIERS

8. La Commission a recommandé que des activités intersessions soient officiellement planifiées et soient réalisées pour donner suite aux recommandations et faire progresser ses travaux. Elle a en outre recommandé que la FAO, par l'intermédiaire de la Commission et d'autres partenaires, fournit un soutien accru pour faciliter la participation des délégations africaines à de grandes réunions sur les questions forestières ainsi que la préparation de positions clairement structurées (par. 24).

9. La Commission a recommandé que les organisations régionales et sous-régionales, notamment les groupements économiques, soient sensibilisés à la question et reçoivent un appui lorsqu'ils tentent de renforcer leur collaboration mutuelle, ainsi que la collaboration avec des partenaires internationaux comme la FAO, pour identifier des options et des produits adaptés aux échanges interafricains (par. 25)

10. La Commission a recommandé d'identifier les progrès accomplis (par exemple, recherche de l'excellence en matière d'aménagement durable des forêts), et de contrôler le suivi et la mise en application pour les principales questions, notamment: critères et indicateurs d'aménagement durable des forêts, processus de certification en Afrique, et exploitation forestière à impact réduit (par. 26).

11. La Commission a recommandé à la FAO de mettre à jour, d'étoffer et de diffuser la liste des organisations finançant le développement forestier, qui avait été préparée pour sa dixième session (par. 27).

Note d'information sur la coopération régionale pour les questions liées aux incendies de forêt

12. La Commission a recommandé de diffuser davantage les résultats du Sommet international sur les incendies de forêt et invité instamment les pays à les incorporer dans leurs politiques et programmes de lutte raisonnée contre les incendies de forêt (par. 28).

13. La Commission a recommandé que les pays, la FAO et d'autres organisations partenaires appuient l'évaluation économique des dégâts de diverse nature causés par les incendies, notamment au moyen d'études de cas appropriées, pour aider à mieux faire prendre conscience de la nécessité de lutter contre ces incendies et à mobiliser un engagement politique (par. 29).

14. Elle a recommandé à la FAO de continuer à appuyer la coopération en matière de lutte contre les incendies de forêt et notamment à poursuivre et àachever son programme visant à convoquer une réunion ministérielle sur les forêts, y compris les incendies de forêt, à l'occasion de la dix-septième session du Comité des forêts (COFO), en 2005 (par. 30).

Rapport de l'Atelier régional FAO sur la mise en oeuvre des propositions d'action du GIF/FIF en Afrique

15. L'Atelier a recommandé que la Commission soit une tribune pour un intense dialogue régional sur les politiques forestières, y compris pour se préparer aux prochaines réunions organisées au niveau mondial, pour définir une position commune de l'Afrique lors de la cinquième session du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF-5), et enfin pour mettre en commun des expériences en matière de mise en oeuvre des propositions (par. 34).

LES FORÊTS ET L'EAU EN AFRIQUE, LEURS LIENS AVEC LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

16. La Commission a souligné à quel point il importait, pour des raisons stratégiques, de documenter et d'évaluer les services environnementaux des forêts, notamment au niveau de l'eau, et a recommandé que la FAO fournisse des informations et réalise des études de cas sur cette question (par. 38).

17. La Commission a recommandé que la FAO prépare d'autres documents sur la question du rôle, du potentiel et des contraintes que présentent les plantations forestières, en particulier en ce qui concerne l'équilibre des ressources en eau, et diffuse à ce sujet des informations équilibrées et solidement étayées (par. 39).

18. La Commission, notant les différentes initiatives internationales, régionales et sous-régionales concernant la gestion des ressources en eau et l'existence d'un certain nombre d'organisations s'occupant de bassins versants, a recommandé que les pays, la FAO et d'autres partenaires oeuvrant dans ce secteur tiennent compte de cet état de fait et coopèrent avec lesdites organisations, en incorporant comme il se doit leurs données d'expérience et leurs contributions potentielles (par. 41).

SÉMINAIRE EN COURS DE SESSION : LA PLACE DES FORÊTS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU NEPAD

19. Les participants se sont déclarés préoccupés par la faible priorité initialement accordée aux forêts dans le PDDAA et par le manque de liens apparents entre le PDDAA et l'Initiative sur l'environnement menée par le PNUE et considéré que ces deux questions devraient être bien articulées. La Commission a recommandé que la FAO, en collaboration avec le Secrétariat du NEPAD et le PNUE, prennent des mesures afin d'harmoniser ces deux initiatives (par. 44).

20. Il a donc été recommandé à la FAO de fournir une ventilation plus détaillée, assortie de notes explicatives sur les coûts estimatifs des activités proposées, qui devrait être présentée sur une base sous-régionale afin de permettre aux organisations économiques sous-régionales d'identifier leurs incidences pour leurs membres (par. 45).

21. La Commission a recommandé à la FAO de faire en sorte que les activités portant sur la dendroénergie et sur la recherche forestière soient bien structurées et assorties de ressources budgétaires (par. 47).

22. Il a été recommandé que la FAO, ainsi que le Secrétariat du NEPAD, devraient renforcer l'interaction et la consultation dans les dernières phases de préparation du Chapitre forestier. La Commission a ensuite recommandé que les participants et observateurs continuent à recueillir des observations sur le Chapitre et transmettent les informations obtenues en retour à la FAO, qui porterait ces observations à la connaissance du Secrétariat du NEPAD.

QUESTIONS RÉGIONALES IDENTIFIÉES PAR LA COMMISSION À PORTER À L'ATTENTION DU COMITÉ DES FORÊTS

23. La Commission a estimé que certaines de ses principales recommandations devraient être portées à l'attention de la prochaine session du Comité des forêts (COFO). Ces recommandations sont (par. 74) :

- Le double rôle des forêts et des arbres en tant que ressources écologiques, sociales et économiques a également été noté. Les participants ont donc recommandé que ces fonctions soient prises en compte et ils ont demandé à la FAO, au Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR), au Centre international pour la recherche en agroforesterie (CIRAF), à l'Organisation africaine du bois (AOB) et à l'Académie africaine des sciences (AAS) à travers le Réseau africain de recherches forestières (AFORNET), d'élaborer des méthodologies et des études de cas pour évaluation et pour habilitation des services économiques et environnementaux des forêts dans le contexte africain.
- La Commission a reconnu l'importance particulière des forêts et des ressources forestières dans les pays d'Afrique à faible couvert forestier, dont la plupart sont également des pays à faible revenu et à déficit vivrier. Il a donc été recommandé aux gouvernements des pays à faible couvert forestier de renforcer, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de la FAO, le Secrétariat du Processus de Téhéran et de favoriser une participation active de ses États membres.
- La Commission a approuvé le rapport du Groupe de travail sur l'aménagement de la faune sauvage et des aires protégées, notamment les recommandations:
 - i) demandant à la FAO d'aider les pays concernés à élaborer des stratégies et des approches communes pour résoudre de manière plus efficace les problèmes posés par les mouvements transfrontières de la faune sauvage;
 - ii) demandant à la FAO et à d'autres institutions pertinentes de continuer à appuyer les efforts déployés afin d'élever des animaux sauvages, comme source de nourriture;
 - iii) demandant à la FAO et à d'autres organisations internationales et bilatérales pertinentes d'appuyer la coopération technique entre pays en développement pour ce qui concerne la gestion de la faune sauvage et des aires protégées;
 - iv) demandant à la FAO et à d'autres partenaires d'aider à résoudre les conflits entre les populations humaines et la faune sauvage et de faire de cette question le thème du prochain séminaire en cours de session ;
 - v) demandant à la FAO de prendre les mesures appropriées pour mettre effectivement en œuvre la requête de longue date faite par la Commission concernant l'établissement d'un poste de Fonctionnaire chargé de la faune sauvage au Bureau régional pour l'Afrique.
- La Commission a recommandé à la FAO de continuer à appuyer la coopération en matière de lutte contre les incendies de forêt et notamment à poursuivre et àachever son programme visant à convoquer une réunion ministérielle sur les forêts, y compris les incendies de forêt, à l'occasion de la dix-septième session du Comité des forêts (COFO), en 2005.
- La Commission, notant les différentes initiatives internationales, régionales et sous-régionales concernant la gestion des ressources en eau et l'existence d'un certain nombre d'organisations s'occupant de bassins versants, a recommandé que les pays, la FAO et d'autres partenaires oeuvrant dans ce secteur tiennent compte de cet état de fait et coopèrent avec lesdites organisations, en incorporant comme il se doit leurs données d'expérience et leurs contributions potentielles.
- Les participants se sont déclarés préoccupés par la faible priorité initialement accordée aux forêts dans le PDDAA et par le manque de liens apparents entre le PDDAA et l'Initiative sur l'environnement menée par le PNUE. La Commission a recommandé que la FAO, en collaboration avec le Secrétariat du NEPAD et le PNUE, prennent des mesures afin d'harmoniser ces deux initiatives.

INTRODUCTION

1. La quatorzième session de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique s'est tenue à Accra (Ghana) du 18 au 21 février 2004, à l'aimable invitation du Gouvernement ghanéen. Étaient présents 83 représentants de 29 États Membres et États observateurs, et de quatre institutions des Nations Unies. Des observateurs de 22 organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales ont également assisté à la session. On trouvera une liste complète des participants à l'*Annexe B*.
2. La FAO était représentée par M. El Hadji Sène, Directeur de la Division des ressources forestières du Département des forêts. M. Pape Djiby Koné, Forestier régional principal du Bureau régional de la FAO pour l'Afrique, a fait office de Secrétaire.
3. La cérémonie d'inauguration a été présidée par M. Daniel Adzei Bekoe, membre du Conseil d'État du Ghana, qui a fait une déclaration forte sur les problèmes forestiers de l'Afrique et sur la nécessité pour la Commission d'y trouver des solutions. Le Ministre régional pour la région métropolitaine d'Accra, Son Excellence M. I.C. Quaye, a souhaité la bienvenue aux participants et a remercié la FAO et la Commission d'avoir choisi le Ghana et Accra pour cette session. Il a évoqué les efforts déployés localement pour reverdir la région métropolitaine d'Accra et a souligné à ce propos l'importance de toutes les zones boisées. Son allocution de bienvenue a été suivie par une déclaration prononcée par le Ministre des terres et des forêts, Son Excellence M. Dominic K. Fobih, qui a souligné à quel point le Ghana se félicitait d'avoir pu accueillir la quatorzième session de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique. Il a donné une vue d'ensemble des priorités du Ghana dans le domaine forestier et a souligné la nécessité d'une coopération plus étroite entre les pays africains pour les questions forestières d'intérêt commun.
4. La déclaration de la FAO a été prononcée par M. El Hadji Sène, au nom du Sous-Directeur général chargé du Département des forêts, M. Hosny El-Lakany. Il a remercié, au nom de la FAO, le gouvernement du Ghana et le Ministre ghanéen des terres et des forêts pour avoir accepté dans les délais les plus brefs l'invitation à accueillir la quatorzième session de la Commission et pour avoir fourni toutes les installations nécessaires à son bon déroulement. Il a mentionné les résultats de la seizième session du Comité des forêts (COFO) de la FAO, qui avait vivement recommandé de renforcer les Commissions régionales des forêts et d'intégrer leurs débats aux travaux du Comité des forêts.
5. Le Vice-Président de la République du Ghana, Son Excellence M. Alhadji Aliu Mahama, a prononcé la déclaration d'ouverture. Avant de déclarer officiellement ouverte la quatorzième session de la Commission, le Vice-Président a souligné la nécessité d'un enseignement à caractère général concernant les fonctions écologiques des forêts ainsi que les biens et services qu'elles fournissent. Il a souligné que la gestion durable des forêts était un élément essentiel si l'on voulait apporter un appui aux communautés rurales du continent africain sur le plan social et économique. Le Vice-Président s'est en outre déclaré préoccupé par les nombreuses menaces pesant sur les forêts africaines et a estimé que la gestion durable des forêts devrait être considérée comme une partie intégrante des stratégies nationales d'ensemble.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1)

6. L'ordre du jour provisoire figurant dans le document FO:AFWC/2004/1 (*Annexe A*), a été adopté. La liste des documents présentés à la session figure à l'*Annexe C*.

ÉLECTION DU BUREAU (Point 2)

7. Conformément aux dispositions des Articles II-1 et II-5 de son Règlement intérieur, la Commission a élu le Président, trois Vice-Présidents et un Rapporteur. La composition du Comité exécutif est la suivante:

Président:	M. A.S.K.Boachie-Dapaah (Ghana)
Vice-Présidents:	M. Fidy José Andriamananoro (Madagascar)
	M. Said Helal (Tunisie)
	M. Madrate Nakala Oreste (Mozambique)

Rapporteur: M. Pierre Gaba-Mano (République centrafricaine)

SITUATION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE DANS LA RÉGION: POINTS SPÉCIFIQUES SOULIGNÉS PAR L'ÉTUDE PROSPECTIVE DU SECTEUR FORESTIER EN AFRIQUE (FOSA) (Point 3)

8. Les délais étant trop courts pour permettre la préparation des rapports nationaux habituels, le Secrétariat a rédigé la note FO:AFWC/2004/2 qui mettait en évidence les perspectives des forêts et de la faune sauvage en Afrique sur la base des résultats de l'Étude prospective du secteur forestier en Afrique (FOSA). Cette étude identifiait divers défis relatifs aux forêts et à la faune sauvage en Afrique, notamment l'expansion de l'agriculture et la demande croissante de produits forestiers (bois de feu, viande de brousse, pharmacopée) qui, en l'absence d'une gestion durable, aboutissent inévitablement à une dégradation ultérieure des forêts et des terres. L'étude reconnaissait la contribution essentielle des forêts à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté, mais indiquait qu'en l'absence d'une gestion forestière durable, le commerce des produits forestiers aboutirait à coup sûr à une perte ultérieure du couvert forestier et à des conflits relatifs aux ressources. Cette étude identifiait des possibilités à l'échelle nationale grâce à la décentralisation et aux approches participatives, et à l'échelle régionale, grâce aux initiatives du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), et notamment le Programme sur l'environnement et le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA). Des caractéristiques sous-régionales essentielles identifiées par l'Étude ont été mises en évidence pour illustrer la diversité et les spécificités. La Commission a noté le suivi des recommandations de FOSA par la FAO, la Banque africaine de développement (BAfD) et la Commission économique pour l'Afrique (CEA) par l'intermédiaire de missions conjointes aux organisations sous-régionales effectuées ou à effectuer. Ces missions conjointes devraient aider les organisations sous-régionales à identifier des programmes appropriés en vue de la possibilité d'un soutien financier.

9. La Commission a reconnu les avantages que procurent la tendance à la décentralisation, la participation communautaire et la production et le commerce non structurés, et elle a recommandé que des politiques et actions appropriées soient adoptées pour redynamiser les administrations forestières de façon qu'elles puissent jouer leur rôle essentiel de supervision et de régulation.

10. Le double rôle des forêts et des arbres en tant que ressources écologiques, sociales et économiques a également été noté. Les participants ont donc recommandé que ces fonctions soient prises en compte et ils ont demandé à la FAO, au Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR), au Centre international pour la recherche en agroforesterie (CIRAF), à l'Organisation africaine du bois (AOB) et à l'Académie africaine des sciences (AAS) à travers le Réseau africain de recherches forestières (AFORNET), d'élaborer des méthodologies et des études de cas pour évaluation et pour habilitation des services économiques et environnementaux des forêts dans le contexte africain. Ceci mettra en relief l'influence économique des forêts et renforcera la priorité sur le plan politique qui lui est donnée.

11. Étant donné l'importance du secteur non structuré dans les économies nationales de la plupart des pays africains, la Commission a recommandé que les politiques des gouvernements fournissent un environnement propice à son amélioration.

12. La Commission a accueilli avec plaisir la présence, parmi les délégués, d'un certain nombre de forestiers africains de sexe féminin, ainsi que celle du Réseau des femmes africaines pour le développement durable (REFADD). Elle a recommandé à la FAO et à d'autres organisations internationales d'aider les pays à renforcer la place et le rôle des femmes dans le secteur forestier de la région.

EXAMEN DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME ORDINAIRE ET DU PROGRAMME DE TERRAIN DE LA FAO, Y COMPRIS LE SUIVI DES REQUÊTES ET DES RECOMMANDATIONS DE LA TREIZIÈME SESSION DE LA COMMISSION (Point 4)

13. La note du Secrétariat FO: AFWC/2004/3 mettait en évidence les activités exécutées par la FAO en Afrique pendant les deux années écoulées. Un accent particulier était mis sur les activités normatives concernant les pratiques de gestion forestière durable, les ressources génétiques forestières, les critères et indicateurs d'une gestion durable des forêts, les forêts, les montagnes et l'eau, et la recherche et l'enseignement forestiers.

14. Pendant la même période, le programme de terrain de la FAO en Afrique a axé l'essentiel de ses efforts sur l'élaboration d'un Code régional de réduction des effets de l'exploitation, sur la gestion intégrée des bassins versants dans le Fouta Djallon, sur l'Initiative relative aux forêts d'Afrique centrale faisant partie du patrimoine mondial, sur le Programme régional *Acacia* à l'appui de la sécurité alimentaire et de la lutte contre la pauvreté, ainsi que sur l'atténuation de la dégradation des sols dans les pays sahéliens.

15. Le Secrétariat a également eu le plaisir d'annoncer qu'il avait été donné suite comme il convenait à toutes les demandes et recommandations de la treizième session de la Commission.

16. Outre ce document, un bref exposé sur le contexte et les perspectives du Secrétariat du Processus de Téhéran sur les pays à faible couvert forestier a été présenté par le Secrétaire du Processus de Téhéran.

17. La Commission a reconnu l'importance particulière des forêts et des ressources forestières dans les pays d'Afrique à faible couvert forestier, dont la plupart sont également des pays à faible revenu et à déficit vivrier. Il a donc été recommandé aux gouvernements des pays à faible couvert forestier de renforcer, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de la FAO, le Secrétariat du Processus de Téhéran et de favoriser une participation active de ses États membres. La Commission a noté la requête de la part du Secrétaire du Processus de Téhéran pour que les points centraux de la Commission agissent aussi, quand nécessaire, comme points centraux de ce Processus.

18. La Commission a pris note du déclin des investissements dans le domaine de la recherche et de l'enseignement forestiers. Ce déclin a un impact fortement négatif sur la capacité de l'aménagement forestier et sa contribution au développement rural et à la réduction de la pauvreté. La Commission a recommandé que la stratégie et les ressources pouvant servir à augmenter la qualité, la pertinence et les ressources destinées à la formation et à l'enseignement forestiers soient développées et mises en œuvre aux niveaux national, sous-régional et régional.

RAPPORT DE LA QUINZIÈME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'AMÉNAGEMENT DE LA FAUNE SAUVAGE ET DES AIRES PROTÉGÉES (Point 5)

19. Le Secrétaire du Groupe de travail a présenté les résultats de la quinzième session du Groupe de travail sur la gestion de la faune sauvage et des aires protégées de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique (document FO :AFWC/WL/2004/REP). Ont participé à la session 28 délégués provenant de 16 pays et quatre organisations non gouvernementales (ONG). Quatorze pays ont présenté des rapports, oralement ou par écrit. Parmi les questions d'intérêt commun,

soulevées dans ces rapports, on peut citer notamment: la faiblesse des systèmes de mise en application des lois; la nécessité d'une refonte des politiques et d'une réforme juridique et institutionnelle; le niveau inadéquat des ressources financières destinées à appuyer la gestion de la faune sauvage et des aires protégées; les potentiel et opportunités que présenterait une participation du secteur privé à la gestion de la faune sauvage et des aires protégées, pour partager les responsabilités avec les États; et la solution des problèmes liés aux mouvements transfrontières de la faune sauvage.

20. La Commission a tenu un séminaire en cours de session sur l'analyse systématique des décisions concernant les problèmes relatifs à la viande de brousse. Cet exercice a permis de mieux comprendre la question et le Groupe de travail a formulé des observations et recommandations structurées.

21. La Commission a approuvé le rapport du Groupe de travail sur l'aménagement de la faune sauvage et des aires protégées, notamment les recommandations:

- i) demandant à la FAO d'aider les pays concernés à élaborer des stratégies et des approches communes pour résoudre de manière plus efficace les problèmes posés par les mouvements transfrontières de la faune sauvage;
- ii) demandant à la FAO et à d'autres institutions pertinentes de continuer à appuyer les efforts déployés afin d'élever des animaux sauvages, comme source de nourriture;
- iii) demandant à la FAO et à d'autres organisations internationales et bilatérales pertinentes d'appuyer la coopération technique entre pays en développement pour ce qui concerne la gestion de la faune sauvage et des aires protégées;
- iv) demandant à la FAO et à d'autres partenaires d'aider à résoudre les conflits entre les populations humaines et la faune sauvage et de faire de cette question le thème du prochain séminaire en cours de session ;
- v) demandant à la FAO de prendre les mesures appropriées pour mettre effectivement en œuvre la requête de longue date faite par la Commission concernant l'établissement d'un poste de Fonctionnaire chargé de la faune sauvage au Bureau régional pour l'Afrique.

LA COOPÉRATION FORESTIÈRE RÉGIONALE ET SOUS-RÉGIONALE, INCLUANT LE COMMERCE DES PRODUITS FORESTIERS (Point 6)

22. La Commission a examiné la note du Secrétariat portant la cote FO:AFWC/2004/4, qui présentait la question du renforcement de la coopération forestière régionale et sous-régionale, en insistant sur son potentiel et sur les conditions à remplir. Lors de l'examen de la question, les délégués ont examiné la nécessité de renforcer la coopération intrarégionale pour un certain nombre d'aspects liés aux forêts. Ils ont souligné que les organisations régionales et sous-régionales pouvaient jouer un rôle plus important dans la promotion des questions forestières à l'échelon régional. Ils ont également examiné le rôle que la Commission devrait jouer à l'avenir.

23. Les délégués ont estimé que, dans un certain nombre de domaines, il serait possible de développer une coopération régionale de fond, en créant des synergies et en réduisant les chevauchements d'efforts. L'idée consistant à identifier des institutions particulièrement avancées dans des domaines spécifiques et à les reconnaître comme centres d'excellence a été examinée et il a été jugé utile d'en promouvoir l'adoption.

24. Les pays de la région doivent améliorer leur coopération et arriver à une analyse et à une position communes lors de conférences ou de négociations portant sur des questions forestières. Cela exigerait des consultations et des discussions préliminaires, mais, souvent, les ressources nécessaires ne sont pas disponibles. On a souligné que la Commission avait notamment pour rôle d'encourager la participation et la contribution de l'Afrique aux processus internationaux sur les forêts et qu'il fallait renforcer la Commission, car elle était le seul forum régional sur les politiques forestières, à la disposition des pays et des organisations sous-régionales. La Commission a recommandé que des activités intersessions soient officiellement planifiées et réalisées pour donner suite aux

recommandations et faire progresser ses travaux. Elle a en outre recommandé que la FAO, par l'intermédiaire de la Commission et d'autres partenaires, fournisse un soutien accru pour faciliter la participation des délégations africaines à de grandes réunions sur les questions forestières ainsi que la préparation de positions clairement structurées.

25. En Afrique, le volume des échanges intrarégionaux de produits forestiers est limité. La Commission a reconnu les efforts déployés par certaines organisations sous-régionales, ainsi que les progrès déjà accomplis. Il reste toutefois un décalage entre les engagements politiques et les mesures concrètes prises pour encourager les échanges de produits forestiers. La Commission a recommandé que les organisations régionales et sous-régionales, notamment les groupements économiques, soient sensibilisés à la question et reçoivent un appui lorsqu'ils tentent de renforcer leur collaboration mutuelle, ainsi que la collaboration avec des partenaires internationaux comme la FAO, pour identifier des options et des produits adaptés aux échanges interafricains.

26. Les participants ont noté que les mêmes discussions avaient lieu sur un certain nombre de questions, donnant ainsi l'idée que peu de progrès avaient été réalisés, même si les évolutions intéressantes ne manquaient pas. La Commission a recommandé d'identifier les progrès accomplis (par exemple, recherche de l'excellence en matière d'aménagement durable des forêts), et de contrôler le suivi et la mise en application pour les principales questions, notamment: critères et indicateurs d'aménagement durable des forêts, processus de certification en Afrique, et exploitation forestière à impact réduit.

27. La question des ressources requises afin de financer de manière appropriée la coopération régionale et sous-régionale a été examinée et on a souligné la nécessité de trouver de nouveaux modes de financement originaux. La Commission a recommandé à la FAO de mettre à jour, d'étoffer et de diffuser la liste des organisations finançant le développement forestier, qui avait été préparée pour sa dixième session.

Note d'information sur la coopération régionale pour les questions liées aux incendies de forêt

28. La Commission a pris note avec satisfaction des informations concernant les activités entreprises par la FAO et d'autres partenaires sur les incendies de forêt (document FO:AFWC/2004/INF.5). Elle a pris note des recommandations importantes issues des délibérations du Sommet international sur les incendies de forêt, tenu à Sydney (Australie) en octobre 2003. Elle a recommandé de diffuser davantage les résultats du Sommet et invité instamment les pays à les incorporer dans leurs politiques et programmes de lutte raisonnée contre les incendies de forêt.

29. La Commission, reconnaissant que les incendies de forêt causent de graves dégâts sur le plan écologique, économique et humain, a encouragé ses membres à réévaluer et renforcer les engagements pris pour lutter contre les incendies de forêt et développer la coopération bilatérale, sous-régionale et régionale dans ce secteur. Elle a reconnu que les méthodes de lutte contre les incendies de forêt au niveau national doivent combiner éducation et vulgarisation pour appuyer la lutte raisonnée contre les incendies de forêt au niveau des communautés, et supposent l'existence d'une organisation et d'équipements appropriés aux niveaux local et national. La Commission a recommandé que les pays, la FAO et d'autres organisations partenaires appuient l'évaluation économique des dégâts de diverse nature causés par les incendies, notamment au moyen d'études de cas appropriées, pour aider à mieux faire prendre conscience de la nécessité de lutter contre ces incendies et à mobiliser un engagement politique.

30. La Commission a souligné l'importance des accords bilatéraux, régionaux et mondiaux relatifs aux incendies de forêt. Elle a recommandé à la FAO de continuer à appuyer la coopération en matière de lutte contre les incendies de forêt et notamment à poursuivre et àachever son programme visant à convoquer une réunion ministérielle sur les forêts, y compris les incendies de forêt, à l'occasion de la dix-septième session du Comité des forêts (COFO), en 2005.

Rapport de l'Atelier régional FAO sur la mise en oeuvre des propositions d'action du GIF/FIF en Afrique

31. Le Vice-Président a présenté le rapport de l'Atelier auquel ont participé 49 experts représentant des pays, des membres du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), des organisations régionales et sous-régionales, le secteur privé et des organisations non gouvernementales.

32. Les participants à l'Atelier ont adopté plus de 30 recommandations, principalement adressées aux pays, sur les questions suivantes:

- i) mise en oeuvre des propositions d'action;
- ii) participation des pays africains au dialogue international sur les forêts;
- iii) renforcement de l'action régionale;
- iv) commerce des produits forestiers et aménagement durable des forêts (mise en oeuvre des propositions);
- v) remise en état des terres forestières dégradées (mise en oeuvre des propositions).

33. On trouvait parmi les principales recommandations une invitation à renforcer les organisations sous-régionales de façon à ce qu'elles puissent mieux aider les pays à mettre en oeuvre les propositions. Dans certaines sous-régions, il convient de rationaliser et d'harmoniser les nombreuses initiatives en cours. Les participants ont également souligné que les processus internationaux devaient fournir leurs propres moyens de mise en oeuvre et diffuser des informations sur les résultats obtenus. Plusieurs recommandations invitaient la FAO, en collaboration avec d'autres partenaires, à continuer à appuyer et faciliter la mise en oeuvre des propositions au niveau national.

34. L'Atelier a recommandé que la Commission soit une tribune pour un intense dialogue régional sur les politiques forestières, y compris pour se préparer aux prochaines réunions organisées au niveau mondial, pour définir une position commune de l'Afrique lors de la cinquième session du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF-5), et enfin pour mettre en commun des expériences en matière de mise en oeuvre des propositions.

35. La représentante du Secrétariat du FNUF, dans ses observations, a indiqué que la quatrième session du FNUF se tiendrait du 3 au 14 mai 2004 à Genève (Suisse) et elle a invité la Commission à présenter à cette occasion les résultats de sa session, lors d'une séance spéciale intitulée « La journée de l'Afrique ». La Commission a souhaité qu'une grande participation de la part des pays africains soit facilitée.

36. La Commission a approuvé le rapport de l'atelier (*Annexe E*).

LES FORÊTS ET L'EAU EN AFRIQUE, LEURS LIENS AVEC LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ (Item 7)

37. Cette question a été présentée sur la base du document FO:AFWC/2004/5, qui soulignait le rôle fondamental des forêts dans l'aménagement et l'utilisation durables des ressources en terres et, surtout, des ressources en eau. C'est en se référant directement à l'expérience africaine que l'on a expliqué la nécessité de se concentrer sur les questions relatives à l'eau et que l'on a illustré le rôle des forêts et des bassins versants boisés. On a souligné les réalisations et les lacunes dans ce domaine, ainsi que les questions émergentes.

38. La Commission a accueilli très favorablement la note du Secrétariat et s'est félicitée de l'entité de programme consacrée aux forêts et à l'eau douce qui venait d'être créée par la FAO. La Commission a souligné à quel point il importait, pour des raisons stratégiques, de documenter et d'évaluer les services environnementaux des forêts, notamment au niveau de l'eau, et a recommandé que la FAO fournit des informations et réalise des études de cas sur cette question. Elle a souligné la nécessité d'améliorer et de promouvoir, en montrant le bien-fondé, les synergies et les liens entre

les différents secteurs pour des questions liées à la gestion des ressources en eau, notamment avec la Conférence ministérielle africaine sur l'eau.

39. La Commission s'est déclarée préoccupée des effets négatifs possibles des grandes plantations forestières de certaines espèces, qui risquaient d'épuiser la nappe phréatique. Elle a recommandé que la FAO prépare d'autres documents sur la question du rôle, du potentiel et des contraintes que présentent les plantations forestières, en particulier en ce qui concerne l'équilibre des ressources en eau, et diffuse à ce sujet des informations équilibrées et solidement étayées.

40. La Commission a souligné la nécessité de renforcer les capacités pour achever comme il se doit la réalisation de programmes d'aménagement des bassins versants et a évoqué l'importance de la formation ainsi que de l'appui à des programmes appropriés de vulgarisation. De tels programmes devaient être conçus de façon véritablement intégrée pour que les activités relatives aux forêts et à l'eau douce ne soient pas exécutées de manière isolée.

41. La Commission, notant les différentes initiatives internationales, régionales et sous-régionales concernant la gestion des ressources en eau et l'existence d'un certain nombre d'organisations s'occupant de bassins versants, a recommandé que les pays, la FAO et d'autres partenaires oeuvrant dans ce secteur tiennent compte de cet état de fait et coopèrent avec lesdites organisations, en incorporant comme il se doit leurs données d'expérience et leurs contributions potentielles.

SÉMINAIRE EN COURS DE SESSION : LA PLACE DES FORÊTS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU NEPAD (Item 8)

42. Ce point a été présenté sur la base de la note du Secrétariat portant la cote FO:AFWC/2004/6; les participants ont également été invités à prendre connaissance d'un projet de Chapitre forestier préparé par la FAO, à la demande du Secrétariat du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), pour insertion dans le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA), projet qui était accompagné d'une note récapitulative.

43. La présentation a décrit, à partir de l'Étude prospective du secteur forestier en Afrique (FOSA), l'évolution des deux initiatives du NEPAD concernant les forêts - le Plan d'action sur l'environnement et le PDDAA - et a mis en lumière les interventions prioritaires, en citant, à titre indicatif, un budget annuel de 3,9 milliards de dollars EU. Les discussions et recommandations du Bureau lors des deux réunions tenues entre les sessions ont également été mentionnées.

44. Les participants se sont déclarés préoccupés par la faible priorité initialement accordée aux forêts dans le PDDAA et par le manque de liens apparents entre le PDDAA et l'Initiative sur l'environnement menée par le PNUE. La Commission a recommandé que la FAO, en collaboration avec le Secrétariat du NEPAD et le PNUE, prennent des mesures afin d'harmoniser ces deux initiatives.

45. Il n'a pas été possible de fournir à la Commission une vue d'ensemble des incidences budgétaires du PDDAA car celles-ci étaient chiffrées de façon globale. Il a donc été recommandé à la FAO de fournir une ventilation plus détaillée, assortie de notes explicatives sur les coûts estimatifs des activités proposées, qui devrait être présentée sur une base sous-régionale afin de permettre aux organisations économiques sous-régionales d'identifier leurs incidences pour leurs membres.

46. Il a également été suggéré, au niveau de la présentation, de répartir directement le budget prévu pour les activités forestières entre les quatre piliers du NEPAD au lieu de le présenter de façon isolée, et d'établir une différence entre fonds nationaux et fonds des donateurs lorsque l'on indique des sources potentielles de financement. Des débats ont eu lieu sur la source et la nature des investissements privés et sur l'importance des agriculteurs et du secteur informel en tant qu'investisseurs.

47. La Commission a recommandé à la FAO de faire en sorte que les activités portant sur la dendroénergie et sur la recherche forestière soient bien structurées et assorties de ressources budgétaires. Alors que la présentation avait souligné le rôle positif des activités forestières informelles telles que la production et le commerce de bois de feu en tant que facteur contribuant à la réduction de la pauvreté, un contre-exemple graphique a été présenté, illustrant le cas du Soudan, où la substitution du bois de feu par le pétrole et le gaz liquide depuis 1999 avait eu de graves retombées économiques négatives pour les ménages qui tiraient de ces activités leur emploi et leur revenu.

48. La Commission a noté qu'il y avait encore un manque de consultation dans la préparation du Chapitre forestier. Elle a recommandé que la FAO, ainsi que le Secrétariat du NEPAD, devraient renforcer l'interaction et la consultation dans les dernières phases de préparation du Chapitre forestier. Elle a ensuite recommandé que les participants et observateurs continuent à recueillir des observations sur le Chapitre et transmettent les informations obtenues en retour à la FAO, qui porterait ces observations à la connaissance du Secrétariat du NEPAD.

Déclarations d'organisations

49. Après l'examen du point 8, le Secrétariat a invité les organisations présentes à faire de brèves déclarations; les organisations ci-après ont pris la parole:

Académie africaine des sciences (AAS)
 Association interafricaine des industries forestières (IFIA)
 Association internationale des forestiers francophones (AIFF)
 Autorité intergouvernementale sur le développement (IGAD)
 Banque africaine de développement (BafD)
 Centre mondial pour la recherche en agroforesterie (CIRAF)
 Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS)
 Commission européenne des forêts (CEF)
 Commission des forêts pour le Proche-Orient (CFPO)
 Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC)
 Conférence des Ministres chargés des forêts de l'Afrique centrale (COMIFAC)
 Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF)
 Organisation africaine du bois (OAB)
 Organisation pour la conservation de la faune sauvage africaine (OCFSA)
 Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT)
 Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)
 Réseau des femmes africaines pour le développement durable (RFADD)
 Secrétariat des pays à faible couvert forestier (LFCC)
 Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)

QUESTIONS CLÉS DÉCOULANT DES RÉUNIONS PARALLÈLES ET DES RÉUNIONS SATELLITES

50. Quatre réunions parallèles et deux réunions satellites ont été tenues sur la session. Les questions clés découlant de ces réunions figurent ci-après.

Réunion parallèle 1: Recherche et formation forestières en Afrique: Défis et opportunités

51. La réunion parallèle sur la recherche et l'enseignement forestiers a été facilitée par le Professeur August Temu (CIRAF) et M. Atse Yapi (IUFRO-PSPD et FORNESSA). Par contrainte de temps, il n'a pas été possible de présenter des exposés extensifs, mais plutôt les éléments essentiels des principaux programmes et problèmes, en insistant sur les points de discussion suivants:

- L'enseignement technique forestier en Afrique est en train de disparaître. Le résultat est que la recherche forestière est affectée de manière défavorable en termes de manque de "masse

critique” de scientifiques dans les institutions nationales de recherche forestière prises individuellement.

- Trop peu de possibilités d’enseignement de troisième cycle, couplées à l’isolement des institutions de formation ainsi que de leurs homologues dans la recherche.
- Il est utile de s’intéresser à l’harmonisation sub-régionale des programmes de recherche et d’enseignement, avec une spécialisation possible par institutions ainsi que par sous-régions écologiques.
- L’impact de la pandémie du HIV/SIDA nécessite une attention urgente et sérieuse.

52. Des discussions animées ont suivi les exposés. Elles ont souligné le rôle crucial de la recherche et de l’enseignement comme les instruments par excellence de production des technologies et des informations scientifiques nécessaires pour l’accomplissement de l’aménagement durable des forêts et donc pour le développement durable sur le continent.

53. Sur la base de leurs contributions, les principaux partenaires tels que la FAO et l’IUFRO ont été encouragés à continuer d’apporter leur précieux appui au renforcement des capacités de recherche ainsi qu’au développement et à la dissémination des informations, en particulier celles qui sont disponibles par le biais des média électroniques. Enfin, la réunion a fait les deux recommandations importantes suivantes:

- La FAO, en collaboration avec ses principaux partenaires tels que l’IUFRO, devrait continuer d’apporter son précieux appui à la recherche forestière et à la mise en réseau en Afrique.
- Les sessions futures de la Commission devraient faire figurer de manière permanente dans leur agenda les questions liées à la recherche et à la formation en foresterie.

Réunion parallèle 2: Code régional de pratique pour la réduction de l’impact de l’exploitation forestière en Afrique centrale et de l’Ouest

54. L’objet de cette réunion parallèle était d’informer les participants à propos du Code régional de pratique, lancé lors du Congrès forestier mondial à Québec, Canada, en septembre 2003, et de recevoir des observations à ce sujet. Des copies du Code ont été mises à disposition en anglais et en français, et une Note d’information a été distribuée pour faciliter la discussion.

55. Les participants ont été informés que le développement du Code régional a impliqué la consultation de nombreuses organisations concernées par l’aménagement et l’exploitation des forêts tropicales humides en Afrique, ainsi qu’une étude et une analyse extensives. Le processus incluait des études de cas dans quatre pays (République centrafricaine, Gabon, Ghana et Congo) ainsi qu’un atelier régional tenu au Gabon en 2003.

56. Le Code régional est envisagé comme un ensemble non obligatoire de directives et de références pour une meilleure exploitation, applicable à tous les pays d’Afrique centrale et de l’Ouest ayant des forêts tropicales humides. Il est essentiellement destiné à servir de référence pour les pays africains qui envisagent l’adoption ou la révision de leurs propres codes nationaux de pratique d’exploitation forestière. En termes pratiques, ces codes sont jugés nécessaires pour promouvoir les pratiques d’exploitation qui amélioreront les normes d’utilisation, réduiront les impacts environnementaux, et assureront ainsi que les forêts seront aménagées de manière durable.

57. La réaction des participants fut positive et constructive. La sensibilisation a été bien accueillie et il a été suggéré qu’elle soit étendue aux écoles techniques et institutions de recherche. Les institutions de recherche ont également été appelées à inclure l’impact de l’exploitation forestière dans leurs programmes.

58. Des doutes ont été exprimés sur le fait que les exploitants plus petits et/ou informels seront intéressés pour supporter des coûts sur une base volontaire en introduisant ces codes dans leurs activités. Une certaine déception a été exprimée sur le fait que le Code régional n’était destiné qu’à être éthique et consultatif plutôt que juridique. En outre, il a été rappelé aux participants que d’autres

secteurs (par exemple l'exploitation minière) non couverts par le Code régional ont un impact plus défavorable que l'exploitation forestière sur les forêts.

59. Il a été noté que la portée du Code régional est limitée à la production ligneuse, même si les principes généraux pertinents pour toutes les exploitations sont couverts. Les participants à la réunion ont déploré le fait que le Code ne mette pas l'accent sur les produits forestiers non ligneux qui sont exploités en volumes importants, de manière souvent non discriminatoire et avec des impacts graves sur la disponibilité et la durabilité des ressources. L'applicabilité à l'exploitation de combustibles ligneux et aux pays "pauvres en forêts", tels que les membres de l'initiative pour les pays à faible couvert forestier, a été reconnue par les participants, et ils ont encouragé l'adoption des principes du Code dans tous les pays africains.

Réunion parallèle 3: Stratégie de plateforme pour le soutien de la FAO aux forêts du Bassin du Congo

60. La question a été présentée par M. El Hadji Sène, Directeur de la Division des ressources forestières du Département des forêts de la FAO. Les forêts du bassin du Congo constituent les seconds plus grands blocs forestiers consécutifs du monde. Elles représentent une immense réserve de diversité biologique et un actif économique considérable. Elles sont essentielles pour les moyens d'existence de millions de personnes relativement pauvres. Elles représentent de grands défis quant à leur aménagement, en particulier pour la conservation de leur diversité biologique. Un certain nombre d'initiatives ont marqué les six dernières années, impliquant les gouvernements nationaux dans la région mais également de nombreux partenaires. Le lancement de la Conférence sur les écosystèmes des forêts denses humides d'Afrique centrale (CEFDHAC), le Sommet de Yaoundé sur les forêts du Bassin du Congo et le lancement ultérieur de la Conférence des Ministres chargés des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), ainsi que le Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo comptent parmi les initiatives les plus marquantes.

61. La FAO, dans le but d'apporter un soutien efficace et approprié aux efforts des pays intéressés, s'est lancée dans une réflexion sur une plateforme stratégique spécifique et son élaboration pour conduire et renforcer sa propre contribution à l'aménagement, à la conservation et au développement des forêts du Bassin du Congo. Cette plateforme est inspirée par la vision de la FAO d'un Bassin du Congo où les populations vivent et se développent en paix, et où l'immense bloc forestier d'Afrique centrale restera une ressource naturelle permanente, écologiquement équilibrée et fonctionnelle, conservant sa pleine vitalité, et servant les économies, sociétés et communautés forestières nationales de la sous-région. Elle se fonde sur les avantages comparatifs de l'Organisation. Elle sera seulement conduite par, et devra seulement répondre aux demandes et besoins des pays. Le processus a identifié quatre orientations stratégiques, dont: (i) de meilleures techniques de gestion et d'utilisation; (ii) un système d'information régional sur les ressources; (iii) le renforcement des approches et des acteurs pour l'utilisation des ressources; et (iv) un appui institutionnel et un cadre juridique.

62. Les participants à la discussion ont félicité la FAO pour l'initiative. Cette réponse aux besoins des nations de la sous-région était bienvenue et correspondait à ce que les pays attendaient de la FAO. La réunion a avalisé l'approche et encouragé la FAO à la poursuivre, en coopération et en partenariat avec d'autres acteurs dans la sous-région.

Réunion parallèle 4: Session d'information et d'échange sur les Programmes forestiers nationaux (pfn) en Afrique

63. La FAO a présenté le concept, les principes fondamentaux et phases opérationnelles concernant les pfn. Dans les pfn, il est prévu d'utiliser toute la gamme des politiques, institutions et ressources pour l'aménagement durable des forêts (ADF). L'approche pfn est basée sur la direction des pays et un partenariat entre les intervenants. Le processus est dynamique et réceptif au changement. Aujourd'hui, le processus pfn est parvenu aux développements positifs suivants: reconnaissance de la contribution de l'ADF pour l'économie nationale et l'environnement; relation

accrue des pfn avec la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire; et participation des intervenants et mobilisation des ressources domestiques. Sur le plan des points négatifs, la capacité reste limitée pour aborder des questions intersectorielles, et pour mobiliser des ressources financières plus importantes. Il est également nécessaire d'améliorer la gouvernance, la responsabilité et la transparence et d'accroître l'appui politique au secteur.

64. La FAO offre divers instruments et initiatives pour renforcer les pfn. Les fonds et l'appui technique sont disponibles par le biais du Programme de coopération technique, le Programme de fonds fiduciaires et des Instruments de partenariat.

65. Instruments de partenariat. Le Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux vise à soutenir l'ADF par la formulation et la mise en œuvre des pfn, en impliquant le gouvernement et les groupes ayant un intérêt légitime. Il peut également soutenir des initiatives mondiales d'aménagement. Il y a actuellement en Afrique 20 pays partenaires qui ont signé des Accords de partenariat avec le Mécanisme et dix autres en attente de l'approbation. De nombreux pays présents à la réunion ont mentionné qu'ils bénéficient effectivement du Mécanisme et que cela constitue un appui important pour rationaliser la formulation et la mise en œuvre des pfn. La FAO offre également une plateforme importante d'informations sur les pfn. En effet, on peut trouver en ligne les Mises à jour pfn qui fournissent des détails sur le statut des pfn dans les pays. Les pays participant à la réunion sont invités à fournir les informations les plus récentes sur les Mises à jour.

66. Les Synthèses pfn, également en ligne, fournissent des recueils de documents électroniques clés provenant d'experts en foresterie et de diverses organisations sur les pfn. Les questions abordées incluent la forêt et la pauvreté, la participation des intervenants et les systèmes de financement forestier. Un compendium CD-ROM sur les pfn est également disponible. La FAO a en outre préparé un Livre source sur le financement de l'aménagement durable des forêts (Sourcebook on Funding Sustainable Forest Management). Il contient des informations clés sur les agences et pays donateurs et divers organismes et autres sources de financement liés aux forêts.

67. Le principal problème soulevé par les délégués des pays membres au cours de la discussion était que le Mécanisme a été très utile pour les divers pays dans la mise en œuvre de leurs pfn et qu'ils recommandaient fortement que cet outil de partenariat très utile soit étendu à d'autres pays qui demanderont l'aide du Mécanisme.

Réunion satellite 1 : Questions commerciales auxquelles est confronté le secteur forestier africain

68. L'événement a été organisé par l'Organisation africaine du bois (OAB), la Banque africaine de développement (BAfD) et l'Association interafricaine des industries forestières (IFIA). Elles ont remarqué que la perception des importateurs, en particulier des Européens, est que l'exploitation ne respecte pas l'écologie des forêts tropicales humides en Afrique. Actuellement, les Européens consomment essentiellement du bois transformé alors que le marché asiatique est surtout intéressé par le bois rond. Ainsi, les pays africains doivent démontrer de manière urgente les progrès réalisés dans la mise en œuvre de leurs stratégies pour l'aménagement durable des forêts, en particulier l'exploitation du bois, afin d'améliorer leurs opportunités de marché à l'étranger. Pour appuyer les efforts des pays, l'OAB a développé une nouvelle stratégie; la BAfD fournit des subventions et des prêts, basant l'approbation des fonds sur les propositions des pays qui font preuve de durabilité dans l'aménagement forestier. La BAfD révise également sa politique forestière et compte le faire de manière participative. L'IFIA aide à bâtir des partenariats de secteur privé.

69. Les principaux défis posés au commerce du bois africain sont: la création d'un environnement favorable pour attirer les investissements étrangers, la réduction des prélèvements douaniers pour relancer le commerce intrarégional et faciliter l'émergence d'un secteur privé plus dynamique dans les pays; l'amélioration de la transformation du bois pour plus de valeur et d'efficacité; et l'augmentation du recours à des espèces moins connues.

70. Les participants ont recommandé que la FAO rassemble les représentants des pays producteurs africains, les opérateurs de la transformation et de l'exploitation du bois et les institutions financières afin de discuter des solutions pour relancer le commerce des produits forestiers en Afrique.

Réunion satellite 2 : Leçons apprises des expériences sur l'aménagement durable des forêts en Afrique

71. Cette réunion satellite a fait le compte rendu des "Leçons apprises sur l'aménagement durable des forêts en Afrique", projet entrepris conjointement par l'Académie africaine des sciences (AAS), la Suède et la FAO. L'AAS a opéré par le biais du Secrétariat et du Comité du Réseau africain de recherches forestières (AFORNET), de la Suède avec le Comité sur la foresterie internationale de l'Académie royale de l'agriculture et de la foresterie (KSLA), et la FAO par le biais de son Département des forêts. Le Ministère suédois des affaires étrangères a fourni un financement pour le projet.

72. La Commission a été informée que toutes les études commandées dans le cadre du projet visaient à identifier les questions et préoccupations les plus urgentes auxquelles l'Afrique devrait donner la priorité dans les processus internationaux tels que le FNUF et autres conventions et processus liés à l'environnement; et à produire les informations nécessaires pour améliorer la participation de l'Afrique dans ces processus internationaux liés aux forêts.

73. Les résultats de ces études ont été présentés sous forme de tableaux, montrant les principaux problèmes, les leçons apprises et les observations clés s'y rapportant à partir de chacune de ces questions. Les discussions qui ont suivi la présentation ont souligné l'importance de répertorier les leçons apprises sur l'ADF en Afrique. La réunion a observé que les résultats de l'initiative sont intéressants et pourraient éventuellement apporter une contribution significative à la prochaine réunion du FNUF en mai 2004 s'ils étaient présentés de manière plus systématique. La réunion a ainsi recommandé que l'équipe de projet s'efforce de présenter les résultats du projet d'une manière plus systématique et les soumette à la FAO pour une présentation au prochain round du FNUF.

QUESTIONS RÉGIONALES IDENTIFIÉES PAR LA COMMISSION À PORTER À L'ATTENTION DU COMITÉ DES FORÊTS (Point 9)

74. La Commission a estimé que certaines de ses principales recommandations devraient être portées à l'attention de la prochaine session du Comité des forêts (COFO). Ces recommandations sont :

- Le double rôle des forêts et des arbres en tant que ressources écologiques, sociales et économiques a également été noté. Les participants ont donc recommandé que ces fonctions soient prises en compte et ils ont demandé à la FAO, au Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR), au Centre international pour la recherche en agroforesterie (CIRAF), à l'Organisation africaine du bois (AOB) et à l'Académie africaine des sciences (AAS) à travers le Réseau africain de recherches forestières (AFORNET), d'élaborer des méthodologies et des études de cas pour évaluation et pour habilitation des services économiques et environnementaux des forêts dans le contexte africain.
- La Commission a reconnu l'importance particulière des forêts et des ressources forestières dans les pays d'Afrique à faible couvert forestier, dont la plupart sont également des pays à faible revenu et à déficit vivrier. Il a donc été recommandé aux gouvernements des pays à faible couvert forestier de renforcer, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de la FAO, le Secrétariat du Processus de Téhéran et de favoriser une participation active de ses États membres.
- La Commission a approuvé le rapport du Groupe de travail sur l'aménagement de la faune sauvage et des aires protégées, notamment les recommandations:

- i) demandant à la FAO d'aider les pays concernés à élaborer des stratégies et des approches communes pour résoudre de manière plus efficace les problèmes posés par les mouvements transfrontières de la faune sauvage;
- ii) demandant à la FAO et à d'autres institutions pertinentes de continuer à appuyer les efforts déployés afin d'élever des animaux sauvages, comme source de nourriture;
- iii) demandant à la FAO et à d'autres organisations internationales et bilatérales pertinentes d'appuyer la coopération technique entre pays en développement pour ce qui concerne la gestion de la faune sauvage et des aires protégées;
- iv) demandant à la FAO et à d'autres partenaires d'aider à résoudre les conflits entre les populations humaines et la faune sauvage et de faire de cette question le thème du prochain séminaire en cours de session ;
- v) demandant à la FAO de prendre les mesures appropriées pour mettre effectivement en œuvre la requête de longue date faite par la Commission concernant l'établissement d'un poste de Fonctionnaire chargé de la faune sauvage au Bureau régional pour l'Afrique.
- La Commission a recommandé à la FAO de continuer à appuyer la coopération en matière de lutte contre les incendies de forêt et notamment à poursuivre et àachever son programme visant à convoquer une réunion ministérielle sur les forêts, y compris les incendies de forêt, à l'occasion de la dix-septième session du Comité des forêts (COFO), en 2005.
- La Commission, notant les différentes initiatives internationales, régionales et sous-régionales concernant la gestion des ressources en eau et l'existence d'un certain nombre d'organisations s'occupant de bassins versants, a recommandé que les pays, la FAO et d'autres partenaires oeuvrant dans ce secteur tiennent compte de cet état de fait et coopèrent avec lesdites organisations, en incorporant comme il se doit leurs données d'expérience et leurs contributions potentielles.
- Les participants se sont déclarés préoccupés par la faible priorité initialement accordée aux forêts dans le PDDAA et par le manque de liens apparents entre le PDDAA et l'Initiative sur l'environnement menée par le PNUE. La Commission a recommandé que la FAO, en collaboration avec le Secrétariat du NEPAD et le PNUE, prennent des mesures afin d'harmoniser ces deux initiatives.

AUTRES POINTS (Article 10)

75. La Commission a réitéré la recommandation faite à la FAO et aux organisations internationales de renforcer les organismes sous-régionaux et d'appuyer une meilleure coordination entre eux sur les questions liées à la foresterie et à la faune sauvage.

76. La Commission a été informée que la mise à jour de l'Évaluation des ressources forestières 2005 avait commencé. En vue de cet exercice, la plupart des pays ont désigné des points centraux qui ont participé en novembre 2003, à Rome, Italie, à un Atelier de formation. Des ateliers régionaux sont en train d'être organisés, y compris en Afrique – un pour les pays anglophones et un pour les pays francophones. La Commission a encouragé le soutien général à cet exercice, qui est essentiel pour assurer la collecte et le traitement des données de qualité dans leurs départements.

77. La Commission a en outre mis en évidence l'importance de son renforcement comme forum régional unique pour la concertation, la coopération et la coordination des efforts africains vers un développement durable de la foresterie. A cet égard ont été suggérées une large participation dans les activités intersessions et une forte collaboration des organismes sous-régionaux.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (Article 11)

78. La Commission a noté et apprécié l'offre de la délégation du Mozambique d'accueillir sa quinzième session en 2006.

ADOPTION DU RAPPORT (Article 12)

79. Le projet de rapport a été adopté par la Commission avec quelques corrections et clarifications, qui sont reflétées dans ce rapport.

ANNEX A**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Election du bureau
3. Situation des forêts et de la faune sauvage dans la Région: Points spécifiques soulignés par l'Étude prospective du secteur forestier en Afrique (FOSA)
4. Revue des activités du Programme ordinaire et du Programme de terrain de la FAO, y compris le suivi des requêtes et des recommandations de la 13^{ième} session de la Commission
5. Rapport de la quinzième session du Groupe de travail sur l'aménagement de la faune sauvage et des aires protégées (Accra, Ghana, 16-18 février 2004)
6. La coopération forestière régionale et sous-régionale, incluant le commerce des produits forestiers
7. Les forêts et l'eau en Afrique, leurs liens avec la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté
8. Séminaire en cours de session : La place des forêts dans la mise en œuvre du NEPAD
9. Questions régionales identifiées par la Commission à porter à l'attention du Comité des forêts (COFO)
10. Autres points à débattre
11. Date et lieu de la prochaine session
12. Adoption du rapport

ANNEXE B**LISTE DES PARTICIPANTS**

Président :	A.S.K. Boachie-Dapaah (Ghana)
Vice-Présidents :	Fidy José Andriamananoro (Madagascar) Said Helal (Tunisie) Madraté Nakala Oreste (Mozambique)
Rapporteur :	Pierre Gaba-Mano (République centrafricaine)
Secrétaire :	Pape Djiby Koné (FAO)

MEMBRES DE LA COMMISSION**AFRIQUE DU SUD**

Avhashoni Renny Madula
Acting Deputy Director
Forestry Policy and Strategy
Ministry of Water Affairs and Forestry
P/Bag X93
Pretoria 0001
Tel.:+27-12-3367383
Fax.:+27-12-3366656
E-mail: 1af@dwaf.pwv.gov.za
madular@dwaf.gov.za

Motsamai Nkosi
Deputy Director, International Liaison
Ministry of Water Affairs and Forestry
P/Bag X313
Pretoria 0001
Tel.:+27-12-3367433
Fax.:+27-12-3367276
Mobile: +27-82-8034346
E-mail: nkosim@dwal.gov.za

Janusz Zwolinski
Head of Forestry
P.O. Box 100281
Scottsville, 3209
Tel.: +27-33-3862314
Fax.:+27-33-3868905
E-mail: zwolinskij@nu.ac.za

BÉNIN

Mahazou Ibrahima Gomina
Directeur des forêts et des ressources
naturelles (DFRN)
Ministère de l'agriculture, de l'élevage et des
pêches

B.P. 393, DFRN

Cotonou
Tel. : +229-336189
Courriel : forêt@bow.intnet.bj

BURKINA FASO

Lassané Ouedraogo
Directeur des parcs nationaux
Réserves de faune et des chasses
03BP 7044
Ouagadougou 03
Tel. :+226-356923/356971
Fax. :+226-357458
E-mail : parcsnationaux@liptinfor.bf
ouedlass2002@yahoo.fr

CAMEROUN

Kameni Roger Foteu
Focal Point for IPF/II
AFFI
B.P. 1589
Yaounde
Tel. :+237-2201427
Fax. :+237-2201427
E-mail : roger_foteu@yahoo.fr

Timothee Fonete-Nembot
Regional Coordinator
P.O. Box 30137
Yaounde
Tel. :+237-9936446
Fax. :+237-2213512
E-mail : timfonete@yahoo.fr

CAP-VERT

Luise Morais
Directrice des services de sylviculture
Ministère de l'environnement, de l'agriculture
et des pêches
B.P. 278
Praia
Tel. :+238-647539/41/47
Fax. :+238-647543
E-mail : dgasp@cvtelecom.cv

CÔTE D'IVOIRE

Assoa Adou
Ministère des eaux et forêts
20 BP 650
Abidjan 20
Tel. :+225-20-213650/202194
Fax. :+225-20-210512

Yamani Soro
Conseiller technique chargé des forêts
Ministère des eaux et forêts
20 BP 650
Abidjan 20
Tel. :+225-20-213650/202194
Fax. :+225-20-210512

Denis Kouame Amani
Directeur de la faune et des ressources
cynégétiques
Ministère des eaux et forêts
20 BP 650
Abidjan 20
Tel. :+225-20-213650/202194
Fax. :+225-20-210512

ÉGYPTE

Ahmed Moustapha
Third Secretary
Embassy of Egypt
21 Joseph Broz Tito Street
Cantonment, Accra
Tel.:+233-21-776854
Fax.:+233-21-776795
E-mail: Boustaneaccra@hotmail.com

ÉTHIOPIE

Ababu Anage Zeleke
Head, Ecosystem Department
Environmental Protection Authority
P.O. Box 12760

Addis Ababa
Tel.:+251-1-464884
Fax.:+251-1-464876
E-mail : esid@telecom.net.et

GHANA

Yaw Ofori-Frimpong
Executive Director
Ministry of Lands and Forestry
P.O. Box MB 239
Accra
Tel.:+233-21-664654/663155
Fax.:+233-21-666476
E-mail: ofori-frimpong@wd.fcghana.com

Sampson Adjei
Chief Director
Ministry of Lands and Forestry
P.O. Box M212
Accra
Tel.:+233-21-687303
Fax. :+233-21-666801
E-mail : chief@mlf-gh.com

Freduah Agyeman
Technical Director
Ministry of Lands and Forestry
P.O. Box M212
Accra
Tel.:+233-21-687303
Fax. :+233-21-666801
E-mail : fredua@mlf-gh.com

A.S.K. Boachie-Dappah
Chief Executive
Ghana Forestry Commission
P.O. Box MB434
N.4 3rd Ave. Ridge
Accra
Tel.: +233-21-221315
Fax. :+233-21-220818
E-mail : forcom@forestrycommission.com

Joseph Cobbina
Director
Forestry Research Institute of Ghana
Ministry of Environment and Science
Knusi Box 63
Kumasi
Tel.+233-51-60122
Fax. :+233-51-60121
E-mail : jcobbinah@forig.org

Observateurs du Ghana

John Kow Ofoo
 Executive Director
 Forest Services Division
 Ministry of Lands and Forestry
 P.O. Box 527
 Accra
 Tel. :+233-21-777023
 Fax. :+233-21-7772728
 E-mail : jeofoo@fsd.fcghana.com

Kwabena Appiah-Kabi
 Assistant Director
 Ministry of Foreign Affairs
 Box M53
 Accra
 Tel. :+233-21-664953/2704
 E-mail : nanakubi2@yahoo.com

Victor Kwamé Agyeman
 Project Manager
 Ministry of Lands and Forestry
 Forest Plantation Development Centre
 Box 213
 Ejisu, Kumasi
 Tel. :+233-51-60121
 Fax. :+233-51-871004
 E-mail : vagyeman@forg.org
victoragyeman@hotmail.com

Ernest Lamprey
 Wildlife Division
 Forestry Commission
 P.O. Box M239
 Accra
 Tel. :+233-21-664654/662360
 Fax. :+233-21-666476
 E-mail : lamprey@wd.fcghana.com

Oppon Sasu
 Business Planning Manager
 Forestry Commission
 Forestry Services Division
 P.O. Box 527
 Accra
 Tel. :+233-21-776145/6
 Fax. :+233-21-772728
 E-mail : asasu@fsd.fcghana.com

Gytha Nuno
 Commissioner
 Ministry of Lands and Forestry
 P.O. Box 30420 KIA
 Accra
 Tel. :+233-21-230283
 Fax. :+233-21-230282
 E-mail : decathlo@ghana.com

E.B. Noah
 Commissioner
 Ministry of Lands and Forestry
 P.O. Box KA 9454
 Accra
 Tel. :+233-20-2110057
 E-mail : noah@africaonline.com.gh

(Mme) Vivian Nutu
 Wildlife Division
 Forestry Commission
 P.O. Box M239
 Accra
 Tel. :+233-21-664654
 Fax. :+233-21-666476
 E-mail : nutu@wd.fc.ghana.com

Moses Sam
 Wildlife Division
 Forestry Commission
 P.O. Box M239
 Accra
 Tel. :+233-21-664654
 Fax. :+233-21-666476
 E-mail : sam@wd.fc.ghana.com

Robert Kofi Bamfo
 Director, Monitoring and Evaluation Unit
 Forestry Commission
 Ministry of Lands and Forestry
 P.O. Box M434
 Accra
 Tel. :+233-21-221315
 Fax. :+233-21-22-818
 E-mail : robertbamfo@hq.fcghana.com

Thelma Adu-Gyamfi
 Assistant Director
 Ministry of Lands and Forestry
 P.O. Box M212
 Accra
 Tel. :+233-21-687324
 Fax. :+233-21-666801
 E-mail : thelgyamfi@yahoo.com

Francis Sylvester Amoah
 Regional Manager
 Forestry Commission
 Ministry of Lands and Forestry
 P.O. Box 527, Accra
 Tel. :+233-21-776145
 Fax. :+233-21-772728
 E-mail : fsamoah@fsd.fcghana.com

Patricia Dovi Sampson
 Assistant Director
 Ministry of Local Government and Rural
 Development
 Box MB50
 Accra Ghenci
 Tel. :+233-24-292133
 Fax. :+233-21682008
 E-mail : sampsonpatricia@hotmail.com

Rexford Osei
 Director, Ministry of Environment and Science
 P.O. Box MB 232
 Accra
 Tel. :+233-21-670305
 Fax. :+233-21-666828
 E-mail : mevt@ghana.com

Moses Hensley Duky
 Deputy Director
 Ministry of Environment and Science
 P.O. Box M232
 Accra
 Tel. :+233-21-666049
 Fax. :+233-21-666828
 E-mail : mosesduky@yahoo.com

Philip Wilson Mensah
 Principal Personnel Officer
 Ministry of Lands and Forestry
 P.O. Box M212
 Accra
 Tel. :+233-21-687317
 E-mail : pwmensah@yahoo.com

Emmanuel Tachie-Obeng
 Programme Officer
 Environmental Protection Agency
 P.O. Box M326
 Accra
 Tel. :+233-21-664697/8
 Fax. :+233-21-662690
 E-mail : eobeng@epaghana.org

Nii Amasah Namoaile
 Assistant Director
 Ministry of Food and Agriculture
 Directorate of Crop Services
 P.O. Box M37
 Accra
 Tel. :+233-21-665066
 Fax. :+233-21-671715
 E-mail : cropserv@ghana.com

Emmanuel Yaotse Djokotoe
 Member of the Board
 Forestry Commission
 Ministry of Lands and Forestry
 P.O. Box 9287 Airport
 Accra
 Tel. :+233-21-404205
 E-mail : yaotse222@hotmail.com

Erasmus Owusu
 Executive Director
 Ghana Wildlife Society
 P.O. Box B252
 Accra
 Tel. :+233-21-665197
 Fax. :+233-21-670610

Emma Akyeabea
 Principal Records Supervisor
 Ministry of Lands and Forestry
 P.O. Box M212
 Accra
 Tel. :+233-21-687328
 E-mail : akuaass@yahoo.com

Joseph Osiakwan
 Planning Officer
 Ministry of Lands and Forestry
 P.O. Box MB212
 Accra
 Tel.+233-21-687346
 Fax. :233-21-666801
 E-mail : osiakwan@mlf-gh.com

William Toffa
 Senior Budget Officer
 Ministry of Lands and Forestry
 P.O. Box M212
 Accra
 Tel. :+233-21-687325
 Fax. :+233-21-666801
 E-mail : toffa@mlf-gh.com

Kingsford Anane
 Area Manager
 Ministry of Lands and Forestry
 Timber Industry Development Division
 Forestry Commission
 P.O. Box 283
 Takoradi
 Tel. :+233-31-24585/24100
 Fax. :+233-21-23788

Carl Fiasi
 Ghana Environmental Protection Agency
 Ministry of Environment and Science
 P.O. Box M326
 Accra
 Tel. :+233-21-664697/8
 E-mail : cifiati@epaghana.org

Enoch Osei Mensah
 Planning Committee Member
 Office of the State Protocol
 P.O.Box 36, Accra
 Tel. :+233-21-660004

Eric Nana Odum
 Civil Servant
 Ministry of Lands and Forestry
 P.O. Box M212, Accra
 Tel. :+233-21-687328

Kwabena Tufuor
 Consulting Forester
 Tufuhene Forest Consult
 P.O. Box AT180
 Achimota, Accra
 Tel. :+233-20-8114417

Mensah Dennis Hadzi
 Ministry of Lands and Forestry
 P.O. Box MB212
 Accra
 Tel.:+233-21-666801
 E-mail: dmensahhadzi@yahoo.com

Suzanne Mbi Enoh-Arthur
 Moringa Oleifera Research Initiative
 Tafi Abuife, Volta Region
 C/o Bomarts Farms
 P.O. Box 124
 Nsawam
 Tel. :+233-20-8180449
 E-mail : palmsoxford2001@yahoo.co.uk

GUINÉE

Amadou Chérif Bah
 Chef de la Division Planification et
 Programme
 Ministère de l'agriculture et de l'élevage
 Direction nationale des eaux et forêts
 B.P. 624
 Conakry
 Tel. :+ 224-431099
 Fax. :+224-414387
 E-mail : dfpn@sotelgui.net.gn

Mamadou Dia
 Ingénieur des eaux et forêts
 Chef de Section Chasses et aires protégées
 Ministère de l'agriculture et de l'élevage
 Direction nationale des eaux et forêts
 B.P. 624
 Conakry
 Tel. :+ 224-260113
 Fax. :+224-414387
 E-mail : madiag2@yahoo.fr

Mensah Dennis Hadzi
 Ministry of Lands and Forestry
 P.O. Box MB212
 Accra
 Tel. :+233-21-666801
 E-mail : dmensahhadzi@yahoo.com

KENYA

Hewson Kabugi
 Forest Programme Coordinator
 Ministry of Environment, Natural Resources
 and Wildlife
 P.O. Box 40241
 Nairobi
 Tel. :+254-20-602345
 E-mail : hkabugi@kws.org

LIBÉRIA

Jangar S. Kamara
 Head, Concession Operations
 Forestry Development Authority (FDA)
 P.O. Box 10-3010
 1000 Monrovia 10
 Tel.:+377-47-518395
 E-mail : Lygreene2002@yahoo.com

MADAGASCAR

Fidy José Andriamananoro
 Ex-Directeur général des eaux et forêts
 Ministère de l'environnement, des eaux et des
 forêts
 B.P. 243
 Antananarivo 101
 Tel. :+261-320-259301
 Courriel : mefsi@dts.mg
fidi1_jose@yahoo.com

Tel. :+212-37-671105
 Fax. :+212-37-672770
 Courriel : elmastour@athena.online.co.ma

Nezha Alaoui M'Hammdi-Kone
 First Secretary and Deputy Head of Mission
 Embassy of Morocco
 1 Switchback Lane
 Accra
 Tel. :+233-21-775669

MALAWI

John Daniel Ngalande
 Deputy Director of Forestry
 Department of Forestry
 P.O. Box 30048
 Lilongwe 3
 Tel.:+265-1-771000
 Fax. :+265-1-774268
 E-mail : mfssp@malawi.net

MOZAMBIQUE

Mandrate Nakala Oreste
 Head, Economics and Planning Department
 Ministry of Agriculture and Rural
 Development
 Praca Dos Herois Moçambicanos
 C.P. 1406
 Maputo
 Tel. :+258-1-460036
 Fax. :+258-1-460060
 E-mail : mnakala@map.gov.mz

MALI

Mamadou Gakou
 Directeur national adjoint de la conservation
 de la nature
 Ministère de l'environnement
 B.P. 275
 Bamako
 Tel. :223-2233695/97
 Fax. :+223-2233696
 E-mail : conservationature@dataitech.net.ml

NIGER

Rahaman Laminou Attaou
 Directeur de l'environnement
 Ministère de l'hydraulique, de l'environnement
 et de la lutte contre la désertification
 B.P. 578, Niamey
 Tel. :+227-733329
 Fax. :+227-732784
 Courriel : Direnv@intnet.ne

MAROC

Mohamed Bezyane
 Chef de Division
 Ministère des eaux et forêts et de la lutte contre
 la désertification
 Quartier administratif
 Chellah Rabat
 Rabat
 Tel. :+212-37-670097
 Fax. :+212-37-671031
 Courriel : ddf@athena.online.co.ma

Chaibou Mahaman
 Secrétaire chargée de l'environnement
 Ministère de l'hydraulique et de
 l'environnement
 Niamey
 Tel. :+227-724622
 Fax. :+227-724015
 Courriel : mre@intnet.ne

NIGERIA

S.O. Adekunle
 Permanent Secretary
 Federal Ministry of Environment
 Federa Secretariat
 Abuja
 Tel.:+234-9-5234119
 Fax.:+234-9-5234119

Abdellah El Mastour
 Ingénieur en chef
 Chef du service des parcs et des réserves
 Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la
 lutte contre la désertification
 B.P. 605
 Rabat Chellah

Emeka Chokos Okafor
 Assistant Director (Wildlife)
 Federal Ministry of Environment
 Federal Department of Forestry
 Abuja
 Tel.:+234-9-5232047
 Fax.:+234-9-3493864

Macarthy Afolabi Oyebo
 Director of Forestry
 Federal Ministry of Environment
 Federal Department of Forestry
 Abuja
 Tel.:+234-9-3144551/2
 Fax.:+ 234-9-3144552
 E-mail: maoyebo@yahoo.co.uk

Ebemezer Bola Olowosejeje
 Federal Ministry of Environment
 Abuja
 Tel.:+234-9-5234119
 Fax.:+234-9-5734119

OUGANDA

(Mme) Eunice Nyiramahoro Duli
 Deputy Director Field Operations
 Ministry of Tourism, Trade and Industry
 P.O. Box 3530
 Kampala
 Tel.:+256-41-346287/8
 E-mail: Eunice.mahoro@uwa.or.ug

Oluka-Akileng
 Commissioner for Forests, Forest Department
 Ministry of Water, Lands and Environment
 P.O. Box 1752
 Kampala
 Tel.:+256-41-251776
 Fax.:+256-41-251917
 E-mail: oluka-Akileng@yahoo.com

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Pierre Gaba-Mano
 Inspecteur central des eaux et forêts
 Ministère des eaux et forêts
 B.P. 830
 Bangui
 Tel. :+236-502673

Stévy Oyeu
 Directeur de la Faune
 Ministère des eaux et forêts
 Bangui
 Tel. :+236-505260
 E-mail : liabastre@ifrance.com

RWANDA

Claudien Habimana
 Directeur des forêts
 Ministère des terres, de l'environnement, des
 forêts, de l'eau et des ressources naturelles
 B.P. 3502
 Kigali
 Tel. :+250-82628
 Fax.:+250-82629
 Courriel: habi_claudien@yahoo.fr

SÉNÉGAL

Matar Cisse
 Ingénieur des eaux et forêts
 Directeur des eaux, forêts, chasses et de la
 conservation des sols
 Ministère de l'environnement et de
 l'assainissement
 B.P. 1831, Hann Dakar
 Tel. :+221-8320628
 Fax.:+221-8320426
 Courriel: cissematar@sentoo.sn
defccs@sentoo.se

Tidiane Guisse
 Ingénieur des travaux des Parcs nationaux
 Chef de la Division Gestion de la faune
 Inspection forestière de Tambacounda
 Ministère de l'environnement
 Dakar
 Tel. :+221-9811145
 Fax. :+221-9811145
 Courriel: menv@sentoo.sn

Ndiawar Dieng
 Conseiller technique
 Ministère de l'environnement et de
 l'assainissement
 Parc Forestier de Hann
 P.O. Box 1831
 Dakar
 Tel.:+221-8890245
 Fax.:+221-8222180
 Courriel: Ndiawar_dg@yahoo.fr

(Mme) Ndèye Sene Thiam
 Chef de la Division aménagement et gestion
 des aires protégées
 Direction des parcs nationaux
 B.P. 5135 Parcs forestier et zoologique
 Ministère de l'environnement et de
 l'assainissement
 Dakar Hann
 Tel. :+221-8322311/8329309
 Fax.:+221-8322311
 Courriel: [dpm@sentoo.sn](mailto:dpn@sentoo.sn)
Ndeyesebethiam2003@yahoo.fr

Pape Sall
 Consultant
 B.P. 17690
 Dakar
 Tel.:+221-8203510
 Fax.:+221-8203511
 E-mail: papsal@refer.sn

SIERRA LEONE

Hassan Richard Stevens Mohamed
 Director of Forests
 Ministry of Agriculture, Forestry and Food
 Security
 Youyi Building, Brookfields
 Freetown
 Tel.:+232-22-242036

SOUUDAN

Abdelazim Mirghani Ibrahim
 General Manager
 Ministry of Agriculture and Forests
 Forestry National Cooperation
 P.O. Box 658
 Khartoum
 Tel.:+249-11-471575
 Fax.:+249-11-472659
 E-mail: abdelazim_fnc@hotmail.com

Salwa Mansour Abdelhameed
 Director, Wildlife Research Center
 Ministry of Science and Technology
 Khartoum
 Tel./Fax.: 249-13-314798
 E-mail: salwa39@hotmail.com

Nagla Mahgoub Hamadain
 Forester
 Ministry of Agriculture and Forests

Forestry National Cooperation
 P.O. Box 658
 Khartoum
 Tel.:+249-11-471575
 Fax.:+249-11-471575
 E-mail: nagla-fnc@yahoo.com

Hanadi Kamal El Din Ahmed
 Forester
 Ministry of Agriculture and Forests
 Forestry National Cooperation
 P.O. Box 658, Khartoum
 Tel.:+249-11-467654
 Fax.:+249-11-472659
 E-mail: hanadi_yagoub@hotmail.com

TANZANIE, RÉPUBLIQUE UNIE DE

Rehemma Dawood Tibanyenda
 Assistant Director
 Wildlife División
 Ministry of Natural Resources and Tourism
 P.O. Box 1994
 Dar-es-Salaam
 Tel.:+255-22-2866408
 Fax.:+255-22-2865836
 E-mail: rhematiba@yahoo.co.uk

TOGO

Yao Djiwonu Folly
 Directeur des Eaux et Forêts
 Ministère de l'environnement et des ressources
 forestières
 B.P. 355
 Lomé
 Tel.:+228-2214604
 Fax.:+228-2214604
 E-mail: yfolly@yahoo.fr

TUNISIE

Said Helal
 Directeur
 Direction générale des forêts
 Ministère de l'agriculture, de l'environnement
 et des ressources hydrauliques
 30 rue Alain Savary
 1002 Tunis
 Tel.:+216-71-283727
 Fax.:+216-71-283727
 E-mail: said.helal@francite.com

REPRÉSENTANTS DE PAYS NON MEMBRES DE LA COMMISSION

FINLANDE

Veli Juola
Counsellor
Ministry of Foreign Affairs
Embassy of Finland
Box 2955
Dar-es-Salaam, Tanzania
Tel.:+255-22-2119170
Fax.:+255-22-2119173
E-mail: veli.juola@formin.fi

REPRÉSENTANTS DES NATIONS UNIES ET DE SES AGENCES SPÉCIALISÉES

COMMISSION EUROPÉENNE DES FORÊTS (CEF)

Arvids Ozols
Chairman of the Commission
Deputy State Secretary
Ministry of Agriculture
Republikas lauk. 2
Riga, Latvia
Tel. :+371-7027201
Fax. :+371-7027096
E-mail : arvids.ozols@zm.gov.lv

FORUM DES NATIONS UNIES SUR LES FORÊTS (FNUF)

(Mme) Mia Soderlund
Forest Policy Adviser
Two UN Plaza
United Nations, DC2-2276
New York, N.Y. 10017, USA
Tel. :+1-212-9633262
Fax. :+1-917-3673186
E-mail : soderlund@un.org

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT (PNUE)

Bai-Mass Taal
Senior Programme Officer
P.O. Box 47074
Nairobi, Kenya
Tel. :+254-2-20222669
Fax. :+254-2-
E-mail : bai-mass.taal@unep.org

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (ONUDI)

Antonios Levissianos
Industriel Development Officer
Vienna International Centre
P.O. Box 300
A-1400 Vienna, Austria
Tel. :+43-1-26026
Fax. :+43-1-2692669
E-mail : alevissianos@unido.org

Akmel Prosper Akpa
UNIDO Country Representative
Africa Field Representation
Accra, Ghana
Tel.:+233-21-782537
Fax.:+233-21-773898
E-mail: akmel.p.akpa@undp.org

OBSERVATEURS D'ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT (BAfD)

Frank Simona Kufakwandi
Principal Forestry Officer
B.P. 323
1002 Tunis Belvédère, Tunisia
Tel.:+216-71103181
Fax.:+216-71830587
E-mail: SKufakwandi@afdb.org

ORGANISATION AFRICAINE DU BOIS (OAB)

Emile Mokoko Wongolo
Secrétaire général
B.P. 1077
Libreville, Gabon
Tel. :+241-243443
Fax. :+242-734030
Courriel : oab-gabon@internetgabon.com; emilemwe@yahoo.fr

E. Siisi-Wilson
Technical Director (Forest Management Cert.)
B.P. 1077
Libreville, Gabon
Tel.:+241-213712
E-mail: siisiwilson@yahoo.com

**CONFÉRENCE DES MINISTRES CHARGÉS DES FORÊTS D'AFRIQUE CENTRALE
(COMIFAC)**

Christophe Massudi Mayan Kenda
Secrétaire exécutif
B.P. 20.818
Yaoundé, Cameroun
Tel.:+237-2213510/11
Fax.:+237-2213512
E-mail: se.comifac@iccnet.cm

ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX (OIBT)

Collins Ahadome
Information Officer
International Organizations Center
5F, Pacifico-Yokohama
1-1-1, Minato-Mirai, Nishi-ku
Yokohama 220-0012, Japan
Tel.:+81-45-2231110
Fax.:+81-45-2231111
E-mail: itto@itto.or.jp

NOUVEAU PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE (NEPAD)

Hesphina Rukato
Advisor on Environment
NEPAD Secretariat
P.O. Box 1234
Halfway House
Midrand 1685, South Africa
Tel.:+27-11-3133338
Fax.:+27-11-3133450

SECRÉTARIAT DES PAYS À FAIBLE COUVERT FORESTIER (LFCCs)

Jafari Mostafa
Head of the Secretariat
4 Shemshad Lane, Felestin St.
Teheran
Islamic Republic of Iran
Tel.:+98-21-6497925
Fax.:+98-21-6497926
E-mail: mostafajafari@libero.it

CENTRE INTERNATIONAL POUR LA RECHERCHE FORESTIÈRE (CIFOR)

Michael Yemi Katerere
Assistant Director-General
P.O. Box 6596 JKPWB
Jakarta 10065, Indonesia
Tel.:+62-251-622622
Fax.:+62-251-622100
E-mail: y.katerere@cgiar.org

AUTORITÉ INTERGOUVERNEMENTALE POUR LE DÉVELOPPEMENT (IGAD)

Awad Abdel Rahim Mohamed
Head, Agricultural Research
P.O. Box 2653
Djibouti, Republic of Djibouti
Tel. :+253-354050
Fax. :+253-356994/353520
E-mail : awad.abdelrahim@igad.dj

UNION INTERNATIONALE DES INSTITUTS DE RECHERCHES FORESTIÈRES (IUFRO)

Atse Yapi
Regional Coordinator – Africa
C/o FAO Regional Office for Africa
P.O. Box 1628
Accra, Ghana
Tel. :+233-21-675000
Fax. :+233-21-668427
E-mail : Atse.Yapi@fao.org

ORGANISATION POUR LA CONSERVATION DE LA FAUNE SAUVAGE AFRICAINE (OCFSA)

Philémon Selebangue
Secrétaire permanent
B.P. 7104
Yaoundé, Cameroun
Tel. :+237-2313740
Fax. :+237-2313741
E-mail : ocfsa@yahoo.fr

COMITÉ PERMANENT INTER-ÉTATS DE LUTTE CONTRE LA SÉCHERESSE AU SAHEL (CILSS)

Bertrand Zida
03 BP 7049
Ouagadougou 03, Burkina Faso
Tel.:+226-374125
Fax.:+226-374132
Courriel: Bertrand.zida@cilss.bf

UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE OUEST-AFRICAINE (UEMOA)

Malick Diallo
Directeur de l'environnement
01 BP 543
Ouagadougou, Burkina Faso
Tel. :+226-318873
Fax. :+226-318872
E-mail : malick.diallo@uemoa.int

COMMUNAUTÉ DU DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE AUSTRALE (SADC)

Lloyd Mubaiwa
Senior Forestry Expert
P.Bag 0095
Gaborone, Botswana
Tel. :+267-3951863
Fax. :+267-3972848
E-mail : Lmubaiwa@sadc.int

CENTRE MONDIAL SUR L'AGROFORESTERIE (CIRAF)

August Basil Temu
Professor
P.O. Box 30677
Nairobi, Kenya
Tel. :+254-20-524197
Fax. :+254-20-524001
E-mail : a.temu@cgiar.org

OBSERVATEURS D'ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

ACADEMIE AFRICAINE DES SCIENCES (AAS)

Fredrick Owino
Fellow
P.O. Box 13762
Nairobi, Kenya
Tel. :+254-2-884401/5
Fax. :+254-2-884406
E-mail : fowin@kenyaweb.com

RÉSEAU AFRICAIN DE RECHERCHES FORESTIÈRES (AFORNET)

Dominic Blay
Coordinator
West/Central Node of Afornet
Knusi Box 63
Kumasi, Ghana
Tel. :+233-51-60121
Fax. :+233-51-60123
E-mail : dblayment@forig.org

Iba Kone
Programme Manager
P.O. Box 14798
Nairobi, Kenya
Tel. :+254-20-884401/5
Fax. :+254-20-884406
E-mail : aforonet@africaonline.co.ke

ASSOCIATION INTER-AFRICAINE DES INDUSTRIES FORESTIÈRES (IFIA)

Jean-Jacques Landrot
Secrétaire général
6, avenue de Saint-Mandé
75012 Paris, France
Tel. :+33-1-43424200
Fax. :+33-1-43425522
E-mail : ifia@wanadoo.fr

ROYAL SWEDISH ACADEMY OF AGRICULTURE AND FORESTRY (KSLA) (ACADEMIE ROYALE SUÉDOISE DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS)

Bjorn Lundgren
Chairman
Project on SFM in Africa
Royal Swedish Academy of Agriculture and Forestry
Tengdahlgatan 49
SE-11647 Stockholm, Sweden
Tel.:+46-8-6436885
Fax.:+46-8-6435864
E-mail: bjorn.lundgren@ekman.se

RÉSEAU DES FEMMES AFRICAINES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (REFADD)

(Mme) Jeanne-Marie Mindja
Coordonnatrice adjointe
B.P. 12909
Yaoundé, Cameroun
Tel. :+237-2222135
Fax.:+237-2222251
Portable: +237-7781075
E-mail: granverefadd@yahoo.fr

FONDS MONDIAL POUR LA NATURE (WWF)

Adewale Adeleke
Regional Coordinator
WWF West Africa Programme Office
Riviera III, Alabre
B.P. 1776
08 Abidjan, Côte d'Ivoire
Tel.:+225-22-472086
Fax.:+225-22-478245
E-mail : aadeleke@wwfcarpo.org

UK/GLOBAL WITNESS

(Ms) Laura Furones
Forest Monitoring Coordinator
P.O. Box 6042
London NJ9 5WP, United Kingdom
Tel. :+44-2075-616365
E-mail : lfurones@globalwitness.org

FOUNDATION FOR FUTURE CHRISTIAN WORKER INT.

Samuel Annan
P.O. Box 1181 Kanshia
Accra, Ghana
Tel. :+233-621-305480
E-mail : FFCWI@yahoo.com.hk

SECRÉTARIAT DU PAYS HÔTE

Sampson Adjei
Chief Director
Ministry of Lands and Forestry
P.O. Box M212
Accra
Tel.:+233-21-687303
Fax. :+233-21-666801
E-mail : chief@mlf-gh.com

A.S.K. Boachie Dappah
Chief Executive
Ghana Forestry Commission
P.O. Box MB434
N.4 3rd Ave. Ridge
Accra
Tel.: +233-21-221315
Fax. :+233-21-220818
E-mail : forcom@forestrycommission.com

Freduah Agyeman
Technical Director
Ministry of Lands and Forestry
P.O. Box M212
Accra
Tel.:+233-21-687303
Fax. :+233-21-666801
E-mail : fredua@mlf-gh.com

Joseph Osiakwan
Planning Officer
Ministry of Lands and Forestry
P.O. Box MB212
Accra
Tel.+233-21-687346
Fax. :233-21-666801
E-mail : osiakwan@mlf-gh.com

(Ms) Yvonne Acquah
Ministry of Lands and Forestry
Ministry of Lands and Forestry
P.O. Box MB212
Accra
Tel.+233-21-687346
Fax. :233-21-666801
E-mail : acquah@mlf-gh.com

Kwabena Appiah-Kabi
Assistant Director
Ministry of Foreign Affairs
Box M53
Accra
Tel. :+233-21-664953/2704
E-mail : nanakubi2@yahoo.com

Enoch Osei Mensah
 Planning Committee Member
 Office of the State Protocol
 P.O.Box 36, Accra
 Tel. :+233-21-660004

J. Ampadu
 Ministry of Information
 Accra

M.A. Bawumia
 Ministry of Interior
 Accra

E. Noi Hanson
 National Security Council
 Accra

Ebenezer Adjei
 National Security Council
 Accra

El Hadji Sène
 Directeur, Division des ressources forestières
 Département des forêts
 Viale delle Terme di Caracalla
 00100 Rome, Italie
 Tel. :+39-6-57055978
 Fax. :+39-6-
 E-mail : elhadji.sene@fao.org

Pape Djiby Koné
 Forestier principal
 Bureau régional de la FAO pour l'Afrique
 P.O. Box 1628
 Accra, Ghana
 Tel. :+233-21-675000 ext. 3202
 Fax. :+233-21-662487
 E-mail : pape.kone@fao.org

Peter Lowe
 Forestier chargé de la planification
 Bureau régional de la FAO pour l'Afrique
 P.O. Box 1628
 Accra, Ghana
 Tel. :+233-21-675000 ext. 3404
 Fax. :+233-21-662487
 E-mail : peter.lowe@fao.org

Michel Laverdière
 Forestier (Conservation)
 Bureau sous-régional de la FAO pour
 l'Afrique australe
 P.O. Box 3730
 Harare, Zimbabwe
 Tel.+263-4-253657
 Fax.+263-4-700724
 E-mail : michel.laverdiere@fao.org

Hassan Abdel Nour
 Forestier principal
 Bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient
 P.O. Box 2223
 Dokki, Le Caire, Egypte
 Tel. :+20-2-3316000
 Fax. :+20-2-7495981
 E-mail : hassan.abdelnour@fao.org

Tiina Vähänen
 Forestier
 Service de l'économie forestière
 Département des forêts
 Viale delle Terme di Caracalla
 00100 Rome, Italie
 Tel. :+39-6-5705
 Fax. :+39-6-57052151
 E-mail : tiina.vahanen@fao.org

Atse Yapi
 Coordonnateur adjoint, IUFRO/SPDC
 Bureau régional de la FAO pour l'Afrique
 P.O. Box 1628
 Accra, Ghana
 Tel. :+233-21-675000 ext. 3202
 Fax. :+233-21-662487
 E-mail : atse.yapi@fao.org

Ada Ndeso-Atanga
 Facilitateur nfp
 Bureau régional de la FAO pour l'Afrique
 P.O. Box 1628
 Accra, Ghana
 Tel. :+233-21-675000
 Fax. :+233-21-662487
 E-mail : ada.ndeso-atanga@fao.org

Fernando Salinas
Conseiller pour les programmes forestiers
nationaux
Bureau régional de la FAO pour l'Afrique
P.O. Box 1628
Accra, Ghana
Tel. :+233-21-675000
Fax. :+233-21-662487
E-mail : fernando.salinas@fao.org

Robert Hendricks
Consultant FAO
Département des forêts
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome, Italie
Tel.+39-5705
Fax. :+39-6-5705
E-mail : robert.hendricks@fao.org

Michèle Millanès
Chargée des réunions a.i.
Département des forêts
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome, Italie
Tel. :+39-6-57053641
Fax. :+39-6-57052151
E-mail : michele.millanes@fao.org

Michael Nor-Matey
IT Officer
Bureau régional de la FAO pour l'Afrique
P.O. Box 1628
Accra, Ghana
Tel. :+233-21-675000
Fax. :+233-21-662487
E-mail: michael.normatey@fao.org

ANNEXE C

LISTE DES DOCUMENTS

Point de l'ordre du jour	Cote	Titre
1	FO :AFWC/2004/1	Ordre du jour provisoire
3	FO :AFWC/2004/2	Situation des forêts et de la faune sauvage en Afrique : Points spécifiques soulignés par l'Étude prospective du secteur forestier en Afrique (FOSA)
4	FO/AFWC/2004/3	Examen du Programme ordinaire et du Programme de terrain de la FAO, y compris la suite donnée aux requêtes et recommandations de la 13 ^{ème} session de la Commission
5	FO :AFWC/WL/2004/REP	Rapport de la quinzième session du Groupe de travail sur l'aménagement de la faune sauvage et des aires protégées
6	FO :AFWC/2004/4	La coopération forestière régionale et sous-régionale, incluant le commerce des produits forestiers
7	FO :AFWC/2004/5	Les forêts et l'eau en Afrique, leurs liens avec la sécurité alimentaire
8	FO :AFWC/2004/6	La place des forêts dans la mise en œuvre du NEPAD

Documents d'information :

- | | |
|----------------|--|
| FO :AFWC/INF.1 | Note d'information |
| FO :AFWC/INF.2 | Calendrier provisoire |
| FO :AFWC/INF.3 | Liste des documents |
| FO :AFWC/INF.4 | Rapport sur le XII ^e Congrès forestier mondial 2003 |
| FO :AFWC/INF.5 | Accords relatifs aux incendies de forêt |

ANNEXE D

LISTE DES RAPPORTS NATIONAUX MIS À LA DISPOSITION DE LA COMMISSION

Guinée
Mali
Maroc
Mozambique
Niger
Sénégal
Tunisie

Rapport de l'Atelier régional FAO sur la mise en oeuvre des propositions d'action du GIF/FIF en Afrique

Accra, Ghana, 16-18 février 2004

1. INTRODUCTION

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a organisé l'Atelier sur la mise en œuvre des propositions d'action du GIF/FIF en Afrique, que le Gouvernement du Ghana a accueilli à Accra, du 16 au 18 février 2004, en marge de la quatorzième session de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique. La réunion a été co-parrainée par le Département d'État et le Service des forêts du Département de l'agriculture des Etats-Unis.

Quarante-neuf experts, issus de toutes les sous-régions d'Afrique et de l'extérieur du continent, ont participé à cet atelier, où ils représentaient des États (20), les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) et d'autres organisations internationales, régionales et sous-régionales (14), le secteur privé (1) et des organisations non gouvernementales (4).

M. A.S.K. Boachie-Dapaah (Ghana) a été élu Président et M. Abu Anage Zeleke (Ethiopie) a été élu Vice-Président de l'Atelier. M. Abdel Azim Mirghani Ibrahim (Soudan) était le rapporteur et Mme Christina Amoako-Nuama l'animatrice. Les travaux se sont déroulés en trois Groupes de travail : (I) Commerce et aménagement durable des forêts, présidé par M. Roger Foteu, Cameroun ; (II) Remise en état des terres forestières dégradées, présidé par M. Ndiawar Ndieng, Sénégal ; et (III) Renforcement de la coopération régionale et préparation des pays africains au sein du dialogue international sur les forêts, présidé par M. Bertrand Zida, CILSS.

Cet atelier était organisé afin de renforcer l'action à l'échelon national, sous-régional et régional à l'appui d'un aménagement durable des forêts, y compris par la mise en œuvre des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts (GIF) et du Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF). Cette démarche s'inscrivait directement dans la foulée de la seizième session du Comité des forêts, tenue en mars 2003, qui a recommandé que la FAO assume un rôle de chef de file en matière d'appui aux politiques et de conseils techniques aux pays, et qu'elle facilite l'échange d'informations entre le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) et les pays.

L'atelier a permis aux pays de partager leurs expériences et discuter la documentation disponible pour la mise en œuvre des propositions du GIF/FIF, en particulier autour des thèmes du commerce et de l'aménagement durable des forêts et de la remise en état des terres forestières dégradées. Il a également donné l'occasion d'informer les pays au sujet de l'évolution du dialogue international sur les forêts et de discuter de la manière dont ils pouvaient, au mieux, se préparer aux réunions mondiales. Ce point était particulièrement opportun compte tenu des décisions qu'il faudra prendre en 2005 au sujet des futurs accords internationaux relatifs aux forêts.

Le rapport a été approuvé par la quatorzième session de la Commission des forêts et de la faune sauvage.

2. PRINCIPALES OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS**2.1. Mise en œuvre des propositions d'action****Observations/Enseignements tirés:**

1. La démocratisation, la décentralisation, l'équilibre politique et social, la stabilité du personnel, la bonne gouvernance, la sensibilisation et l'application des lois sont autant de conditions préalables à l'aménagement durable des forêts, lequel, à son tour, contribue à lutter contre la pauvreté.

2. D'autre part, les organismes nationaux d'exécution sont submergés par un nombre croissant de recommandations internationales. La mise en œuvre des propositions d'action GIF/FIF est faible parce que les propositions ne sont pas bien connues et que les gouvernements africains participent peu aux négociations de ces initiatives internationales.

3. Les capacités institutionnelles et les ressources financières manquent pour pouvoir pleinement mettre en œuvre les propositions d'action du GIF et du FIF, ainsi que les décisions du FNUF. L'incidence négative des programmes d'ajustement structurel, des programmes inadaptés de réforme des politiques et la pandémie de VIH/SIDA sont à la base de difficultés supplémentaires.

4. Toutefois, bien des pays s'efforcent de les mettre en œuvre, notamment au travers de leurs programmes forestiers nationaux. Ils se servent par ailleurs des propositions pour s'assurer que les activités nationales sont bien compatibles avec les orientations internationales.

Recommendations:

5. Les intervenants locaux, nationaux, sous-régionaux et régionaux devraient susciter une prise de conscience à propos des versions simplifiées de ces propositions, lesquelles devraient être disponibles sur papier, et les utiliser. Les Missions permanentes auprès des Nations Unies à New York, devraient transmettre en temps opportun le matériel reçu du FNUF.

6. Les pays devraient partager leurs expériences de la mise en œuvre des propositions d'action du GIF/FIF et des critères et indicateurs, par exemple à propos de la façon d'établir une priorité entre les propositions, de manière à se concentrer sur celles qui concernent le plus leur situation spécifique.

7. La Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique devrait permettre le partage des expériences en matière de réussites et d'échecs.

8. Les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) devraient définir des formules d'application coordonnées et simplifiées.

9. La FAO, en association avec d'autres membres du PCF, devrait continuer à faciliter la tenue de réunions sur la mise en œuvre.

10. La FAO, les autres membres du PCF, le Réseau africain de recherche forestière (AFORNET), et le Réseau de recherche forestière pour l'Afrique subsaharienne (FORNESSA), ainsi que d'autres organisations régionales et sous-régionales, devraient continuer à appuyer le renforcement des capacités de recherche et la création de réseaux.

11. La FAO devrait consolider ses efforts visant à fournir l'information sur les ressources et les produits forestiers et, en association avec d'autres membres du PCF, elle devrait faciliter l'accès à l'information et alléger la tâche des pays en matière de préparation des rapports.

2.2. Participation des pays africains au dialogue international sur les forêts

Observations/Enseignements tirés:

12. L'Afrique n'est pas entendue dans les négociations internationales. Seuls quelques pays sont en mesure de participer aux débats, où leur délégation ne compte bien souvent qu'une seule personne.

13. Le rôle du PNUE d'aider les pays africains à se préparer à la quatrième session du Forum intergouvernemental sur les forêts et les efforts du FNUF visant à soutenir la participation ont été reconnus. Les préparatifs régionaux et la définition d'une position africaine commune lors des futures négociations internationales sur les politiques forestières sont des éléments primordiaux.

14. Les pays africains disposent de capacités restreintes à saisir les occasions existantes, comme les subventions du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) relatives à la dégradation des terres.

15. Très peu d'organismes régionaux/sous-régionaux sont accrédités auprès du FNUF.

Recommendations:

16. La Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique, en collaboration avec les organisations sous-régionales, devrait servir d'enceinte à un dialogue régional décisif sur les politiques, y compris en ce qui concerne les préparatifs des futures réunions mondiales et la définition d'une position africaine commune pour la cinquième session du FNUF.
17. Les ressources nationales, tant publiques que privées, devraient être mises au service de la participation aux propositions d'action et de leur mise en œuvre.
18. Les pays devraient renforcer leurs consultations avec les parties prenantes.
19. La documentation de base devrait être disponible longtemps avant les sessions du FNUF.
20. Tous les pays devraient désigner des institutions ou des personnes de référence.

2.3. Renforcer l'action régionale

Observations/Enseignements tirés:

21. Les organisations régionales/sous-régionales, y compris les ONG, ne sont pas suffisamment informées au sujet des processus du FNUF et de ses résultats et ne s'engagent pas assez sur cette voie. Elles devraient faire preuve de dynamisme en recherchant l'information.
22. On s'efforce en ce moment d'harmoniser les politiques et les stratégies dans certaines sous-régions.

Recommendations:

23. Les diverses organisations régionales et sous-régionales qui traitent des questions économiques, du développement régional et de la coordination des politiques devraient intégrer l'aménagement durable des forêts dans leur mandat et l'appliquer, mais il leur faut des partenaires pour cela.

2.4. Commerce des produits forestiers et aménagement durable des forêts (mise en œuvre des propositions d'action du GIF/FIF)

Observations/Enseignements tirés:

24. Les conditions préalables au commerce sont: (i) disponibilité du produit; (ii) compétitivité; (iii) confiance des acheteurs (qualité du produit; gestion sociale; légalité; aménagement durable des forêts); (iv) investissements.
25. La certification est un outil qui permet de promouvoir l'aménagement durable des forêts.
26. La bonne gouvernance est essentielle pour mettre un frein à l'exploitation forestière illégale et au commerce associé.
27. Il est probable que les normes techniques et les spécifications sur les produits, notamment en Europe, entravent l'accès aux marchés des producteurs africains.
28. Les produits forestiers non ligneux, y compris les plantes médicinales et les denrées alimentaires issues de la forêt, répondent à une demande des populations urbaines ; ils sont soumis à des processus informels de production et d'exportation qui pourraient nuire aux communautés et aux forêts. La commercialisation est à ses débuts, mais les possibilités d'exportation sont informelles et ne se sont pas encore développées.
29. Le potentiel commercial des droits d'émission de carbone est mal compris en Afrique. Il serait utile d'acquérir plus d'expérience dans ce domaine.

Recommandations:

30. Les pays devraient renforcer les liens entre le commerce et les politiques forestières, en commençant par développer la collaboration entre les autorités ministérielles et avec le secteur privé.
31. Les pays devraient instaurer un environnement susceptible d'attirer les investissements étrangers.
32. L'Organisation africaine du bois devrait poursuivre la mise au point d'une certification forestière panafricaine.
33. La FAO devrait aider à renforcer une reconnaissance mutuelle des différents systèmes de certification.
34. Il faudrait renforcer les associations de producteurs pour qu'elles puissent promouvoir les produits, diffuser l'information et participer aux décisions nationales.
35. Les gouvernements, les sociétés forestières et les organisations internationales, comme la FAO, devraient davantage collaborer pour se rendre compte des perspectives commerciales et de la dynamique des marchés.
36. Les gouvernements devraient encourager l'utilisation de produits ligneux locaux et d'autres produits de la forêt.
37. La FAO devrait faciliter la mise en place d'accords forestiers bilatéraux et sous-régionaux, par exemple en aidant à la réalisation d'études de faisabilité qui recensent les perspectives commerciales et les obstacles au commerce, y compris les problèmes d'infrastructures et les droits d'exportation.
38. Il faudrait préciser les besoins technologiques, notamment en ce qui concerne les machines et les méthodes qui permettent le développement des petites entreprises. Les partenariats avec le secteur privé sont fondamentaux pour le transfert de technologies.
39. Les gouvernements et les organisations du secteur privé devraient collaborer pour diffuser les informations commerciales et en faire un meilleur usage.
40. La FAO, l'Organisation internationale des bois tropicaux et l'Organisation africaine du bois devraient collaborer, de manière à éviter les doubles emplois en matière de collecte et de diffusion de l'information.
41. Les pays devraient améliorer l'enregistrement des informations relatives à la production, au commerce et aux prix des produits forestiers non ligneux, de manière à améliorer l'aménagement durable des forêts et à appréhender la valeur réelle de ces produits et la contribution des forêts à la sécurité alimentaire et au développement rural.
42. Les pays devraient remplacer les exportations de viande de brousse par une production issue d'animaux domestiqués.
43. Les pays devraient concevoir des mécanismes de marché pour tirer profit de la valeur de l'eau et des autres services forestiers non commerciaux et pour faire en sorte que les recettes servent en retour à la gestion des forêts.

2.5. Remise en état des terres forestières dégradées (mise en œuvre des propositions d'action du GIF/FIF)

Observations/Enseignements tirés:

44. Dans bien des pays, les politiques sectorielles sont cloisonnées et de nombreux problèmes forestiers découlent de politiques adoptées en dehors du secteur.

45. Dans la mesure où le secteur forestier a été marginalisé, les actions dans ce domaine doivent être prises en considération grâce à des stratégies nationales et des plans d'action nationaux de développement et des stratégies mises en place dans les autres secteurs.

46. Les pays à faible couvert forestier, dont beaucoup sont également des pays à faible revenu et à déficit vivrier, sont particulièrement sensibles à la dégradation des terres.

Recommandations:

47. Les stratégies de remise en état des terres devraient être intégrées aux autres stratégies sectorielles.

48. Les programmes forestiers nationaux devraient inclure la remise en état des terres dégradées. Les pays, en collaboration avec les institutions internationales, devraient établir des fonds de remise en état, alimentés en partie par les recettes de l'activité forestière.

49. Les départements des forêts et les parties prenantes devraient collaborer avec les autres secteurs pour intégrer des normes minimales dans leurs activités ayant une incidence sur les forêts.

50. Les pays devraient s'assurer que la recherche réponde à la demande et prenne en considération la situation socioéconomique des communautés.

51. Il faudrait accroître les efforts régionaux visant à obtenir une assistance du Fonds pour l'environnement mondial, afin de renforcer les ressources nationales pour la remise en état des terres dégradées.

52. Il faudrait encourager la participation du secteur privé et des communautés dans les activités de remise en état.

MEMBRES DE LA COMMISSION

Afrique du Sud	Mali
Algérie	Maroc
Angola	Mauritanie
Bénin	Maurice
Botswana	Mozambique
Burkina Faso	Namibie
Burundi	Niger
Cameroun	Nigéria
Cap-Vert	Ouganda
Congo, République du	République centrafricaine
Côte d'Ivoire	République démocratique du Congo
Égypte	Rwanda
Éthiopie	Sénégal
France	Sierra Leone
Gabon	Soudan
Gambie	Swaziland
Ghana	Tanzanie, République unie de
Guinée	Tchad
Guinée-Bissau	Togo
Kenya	Tunisie
Lesotho	Zambie
Libéria	Zimbabwe
Madagascar	
Malawi	